



RAPPORT ANNUEL 2012 – 2013

AMÉLIORATION DE L'ÉQUITÉ, DE L'EFFICACITÉ ET
DE LA COMPÉTITIVITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS



NOTRE FAÇON DE FAIRE

Organisme national d'autoréglementation, l'OCRCVM est solidement implanté dans ses régions. Ses conseils de section et comités consultatifs sur les politiques lui procurent une source inestimable d'information et de conseils. L'autoréglementation aide à faire en sorte que les politiques et les règles suivent l'évolution des marchés grâce à une consultation continue avec les participants du secteur qui doivent composer avec les changements sur une base journalière. Ce processus permet d'adopter des règles et des politiques qui sont équilibrées et pratiques et qui donnent des résultats concrets.

Comité consultatif national de l'OCRCVM

Sert de tribune aux présidents des conseils de section pour faire valoir leurs intérêts, contribuer aux initiatives stratégiques et faire rapport au conseil d'administration de l'OCRCVM trois fois par an.

Dix conseils de section de l'OCRCVM

S'occupent des dossiers d'inscription et d'adhésion, soulèvent des questions d'intérêt régional et font valoir leur point de vue relativement aux enjeux nationaux, y compris les questions stratégiques.

Font valoir le point de vue régional à l'intérieur du processus réglementaire – une dimension essentielle de l'autoréglementation.

- ▷ Membres des conseils de section : **155**
- ▷ Nombre de sociétés membres qui participent aux conseils de section : **119**
- ▷ Rencontres : **66**
- ▷ Décisions : **65**

Comités consultatifs sur les politiques

Section des administrateurs financiers

Section des affaires juridiques et de la conformité

Comité sur les titres à revenu fixe

Comité consultatif sur les règles du marché

Comité sur l'éducation et les compétences

- ▷ Nombre de membres des comités : **241**
- ▷ Sociétés et marchés représentés : **231**
- ▷ Rencontres : **71**

FAITS SAILLANTS

SUPERVISION DE

207 membres et de leurs
28 638
employés autorisés

IMPOSITION D'AMENDES DE

5 672 000 \$
(frais et remises de profits
exclus) à des sociétés et
des particuliers

TENUE DE

58 audiences disciplinaires
ayant mené à
26 suspensions et à
7 révocations

COORDINATION DE

1 343 arrêts des opérations, de
957 reprises des opérations et de
92 interdictions d'opérations

SURVEILLANCE DE

320 140 007
opérations sur **4** bourses et **7**
systèmes de négociation parallèles
des titres de capitaux propres

* Aucune opération n'a encore été exécutée sur le SNP
Bloomberg Tradebook Canada. Sigma X Canada a cessé
ses opérations le 27 avril 2012.

POSSIBILITÉS DE FORMATION CONTINUE OFFERTES À

11 522 personnes inscrites :
18 webémissions éducatives
visionnées par **10 005** participants
du secteur et **11** événements en
direct suivis par **1 517** participants
du secteur

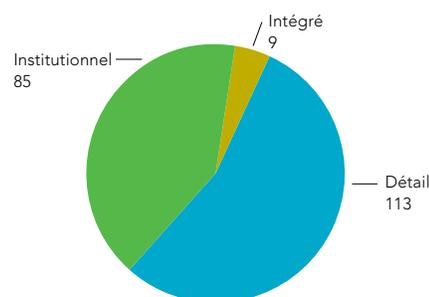
PROFIL DU

SECTEUR

(toutes les statistiques sont en date du 31 mars 2013)

Les courtiers en placement réglementés par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) varient en taille, allant des plus grandes institutions financières du pays aux petites entreprises comptant au plus 10 employés inscrits auprès de l'OCRCVM. Ils représentent une variété de modèles d'affaires : activités orientées vers les clients de détail ou les clients institutionnels et approche intégrée combinant les activités de détail et de banque d'investissement.

CATÉGORIES DE COURTIER EN PLACEMENT



Nota : Des 207 courtiers membres au 31 mars 2013, 194 étaient en règle, 6 avaient engagé le processus de démission, 6 étaient suspendus et 1 était inactif.

PARTICULIERS ET SOCIÉTÉS RÉGLEMENTÉS PAR L'OCRCVM (PAR PROVINCE)

Province	Personnes autorisées	Succursales	Sièges sociaux
Alb.	2 787	853	17
C.-B.	4 537	1 166	17
Man.	581	137	3
N.-B.	300	89	1
T.-N.-L.	118	33	0
N.-É.	524	156	3
T.N.-O.	0	2	0
Nun.	0	0	0
Ont.	14 387	2 806	128
Î.-P.-É.	68	20	0
QC	4 733	613	28
Sask.	542	198	0
Yn	5	5	0
É.-U.	62	0	10
Total:	28 644	6 078	207

Nota : Des 207 courtiers membres au 31 mars 2013, 194 étaient en règle, 6 avaient engagé le processus de démission, 6 étaient suspendus et 1 était inactif.

CLASSEMENT DES SOCIÉTÉS MEMBRES (SELON LES REVENUS)

Revenu	en % du nombre total de sociétés
Supérieur à 1 G\$	3
Supérieur à 100 M\$	8
Supérieur à 10 M\$	29
Supérieur à 5 M\$	44
Moins de 5 M\$	16

Nota : Selon le nombre total de courtiers membres qui ont déclaré des revenus durant la période allant du 1er avril 2012 au 31 mars 2013, soit 201.

CLASSEMENT DES SOCIÉTÉS MEMBRES (SELON LE NOMBRE DE PERSONNES AUTORISÉES)

Nombre de personnes autorisées	en % du nombre total de sociétés
Plus de 1 000	4
501 à 1 000	3
101 à 500	11
11 à 100	49
10 ou moins	33

EXÉCUTION DE

346 inspections sur place de la conformité des finances et des opérations, de la conduite des affaires et de la conduite de la négociation

RÉCEPTION DE

481 plaintes sur des courtiers membres, en hausse de **7,4 %** par rapport à l'an dernier

RÉCEPTION DE

559 plaintes sur des questions liées aux marchés, en baisse de **23,8 %** par rapport à l'an dernier

PUBLICATION DE

6 projets de règles des courtiers membres et de **3** projets de règles relatives aux marchés, et des modifications définitives apportées à **1** règle des courtiers membres et à **2** règles relatives aux marchés

ACHÈVEMENT DE

270 enquêtes de mise en application

RÉCEPTION DE

1 484 plaintes indirectes déposées par des clients auprès de courtiers membres, puis acheminées électroniquement à l'OCRCVM à l'aide de ComSet, en hausse de **8,7 %**

PROFIL DU SECTEUR

MARCHÉS

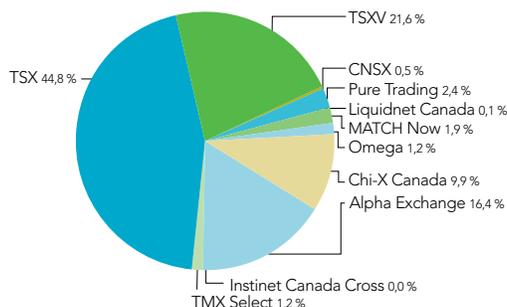
(toutes les statistiques sont en date du 31 mars 2013)

L'OCRCVM réglemente l'activité de négociation sur quatre bourses (Bourse de Toronto, Bourse de croissance TSX, Alpha Exchange et CNSX, qui exploite aussi le marché Pure Trading) et sept systèmes de négociation parallèles des titres de capitaux propres (Chi-X Canada, TMX Select, Omega ATS, Instinet Canada Cross, TriAct MATCH Now, Liquidnet Canada et Bloomberg Tradebook Canada).

* Ces renseignements se fondent sur l'exercice 2012-2013.
* Aucune opération n'a encore été exécutée sur le SNP Bloomberg Tradebook Canada. Sigma X Canada a cessé ses opérations le 27 avril 2012.

MARCHÉS MULTIPLES DU CANADA

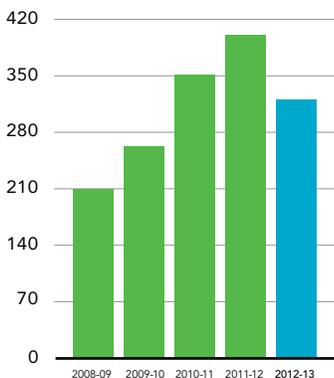
(SELON LE VOLUME DES OPÉRATIONS SUR ACTIONS NÉGOCIÉES EN 2012-2013*)



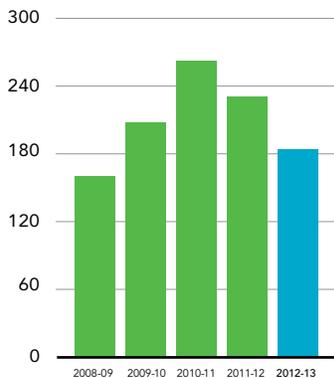
* Selon la moyenne des pourcentages pour les quatre trimestres terminés le 31 mars 2013.

ACTIVITÉ SUR LES MARCHÉS DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES RÉGLEMENTÉS PAR L'OCRCVM

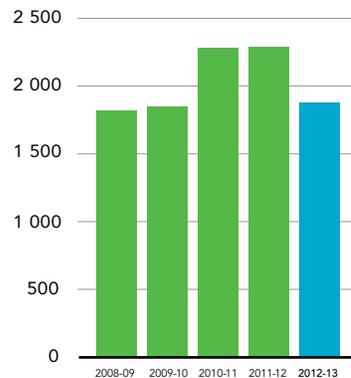
OPÉRATIONS
NOMBRE D'OPÉRATIONS
(MILLIONS)



VOLUME
NOMBRE TOTAL D'ACTIONS NÉGOCIÉES
(MILLIARDS)



VALEUR
DES ACTIONS NÉGOCIÉES
(MILLIARDS DE \$)



L'OCRCVM EST L'ORGANISME D'AUTORÉGLEMENTATION NATIONAL

qui surveille l'ensemble des courtiers en placement et l'ensemble des opérations effectuées sur les marchés des titres de capitaux propres et les marchés des titres de créance au Canada. L'OCRCVM établit des normes élevées en matière de réglementation du commerce des valeurs mobilières, assure la protection des investisseurs et renforce l'intégrité des marchés tout en assurant l'efficacité et la compétitivité des marchés financiers. L'OCRCVM s'acquitte de ses responsabilités de réglementation en établissant des règles régissant la compétence, les activités et la conduite financière des sociétés membres et de leurs employés inscrits et en assurant leur mise en application. Il établit des règles d'intégrité du marché régissant les opérations effectuées sur les marchés des titres de capitaux propres canadiens et en assure la mise en application.

MANDAT DE L'OCRCVM

Nous établissons des normes élevées en matière de réglementation du commerce des valeurs mobilières, assurons la protection des investisseurs et renforçons l'intégrité des marchés tout en assurant l'efficacité et la compétitivité des marchés financiers.

VISION DE L'OCRCVM

Nous serons reconnus pour notre intégrité, notre transparence et nos solutions justes et raisonnables. Nous aspirons à l'excellence et à des pratiques exemplaires en matière de réglementation. Nos actions s'appuient sur de saines discussions, analyses et consultations.

VALEURS DE L'OCRCVM

INTÉGRITÉ

Nous adoptons un comportement éthique en accord avec les normes les plus strictes d'équité et de professionnalisme.

RESPONSABILITÉ

Nous agissons avec empressement, diligence et professionnalisme.

ATTITUDE PROACTIVE

Nous sommes ouverts aux nouvelles idées pour relever les défis que nous prévoyons dans un environnement en constante mutation.

TABLE DES MATIÈRES

2	LETTRE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL
3	RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION
9	ÉQUIPE DE LA HAUTE DIRECTION
10	PROTECTION DES INVESTISSEURS

14	CONFORMITÉ ET GESTION EFFICACE DES RISQUES
16	AMÉLIORATION DE L'ÉQUITÉ, DE L'EFFICACITÉ ET DE LA COMPÉTITIVITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

19	TABLEAU DE BORD DU PLAN STRATÉGIQUE 2012-2013
24	RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE
29	RAPPORT DE GESTION
43	ÉTATS FINANCIERS

LETTRE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL

En tant qu'administrateurs, nous devons nous adapter aux changements, tout en étant conscients des difficultés auxquelles se trouvent confrontés le secteur des placements et les marchés financiers.

Dans notre secteur en rapide évolution, il est important de se rendre compte des pressions mondiales et locales qui s'exercent sur les parties intéressées. Nous prenons ce contexte en considération dans la mise en œuvre des priorités de notre plan stratégique 2012-2015.

Notre stratégie est dictée par la nécessité de veiller aux préoccupations des parties intéressées, de régler de façon efficace et rentable les marchés financiers, et d'assurer la protection des investisseurs.

Pour pouvoir mieux atteindre notre objectif, nous avons repensé les séances préparatoires sur la réglementation que nous tenons avant chacune de nos réunions. Ces séances nous permettent d'examiner de façon plus approfondie les règles proposées au conseil.

J'aimerais remercier les administrateurs sortants de leur contribution et de leurs recommandations stratégiques, qui nous ont permis de mieux faire face aux complexités et aux défis de la conjoncture économique. Pendant mon premier mandat de présidente, j'ai énormément apprécié le soutien du vice-président du conseil, Dan Muzyka. Un certain nombre de nouveaux administrateurs sont par ailleurs entrés au conseil l'an dernier, y apportant leur point de vue original.

Au nom du conseil, je désire rendre hommage aux représentants du secteur qui participent activement aux travaux de comités consultatifs officiels et spéciaux ainsi qu'à d'autres forums où ils contribuent de façon très utile au processus d'élaboration des politiques et aux consultations menées par le personnel de l'OCRCVM.

J'ai eu le privilège de m'entretenir avec des membres du secteur aux réceptions que nous avons organisées dans les régions, parallèlement aux réunions du conseil. Ces rencontres sont l'occasion de discuter de questions et de tendances importantes, et de recueillir directement des suggestions sur la façon dont nous pouvons, ensemble, susciter la confiance dans le secteur et les membres de l'OCRCVM.

J'aimerais remercier notre équipe de direction et tous les employés qui ont déployé de grands efforts tout au long de l'année, sous la direction de notre présidente et chef de la direction, Susan Wolburgh Jenah. Je suis absolument persuadée que l'OCRCVM continuera de protéger les investisseurs et de favoriser l'équité, la compétitivité et l'efficacité des marchés financiers.

Au nom du conseil d'administration,



M. MARIANNE HARRIS
PRÉSIDENTE DU CONSEIL



RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION



Le présent rapport annuel décrit les mesures que nous avons prises au cours de la dernière année pour protéger les investisseurs, favoriser l'équité, l'efficacité et la compétitivité des marchés financiers, et promouvoir la conformité ainsi qu'une gestion efficace des risques.

RÉGLEMENTER DANS UN ENVIRONNEMENT COMPLEXE

Au cours des dernières années, la structure des marchés financiers canadiens a subi des changements importants et continus, ce qui a créé de nouveaux défis pour le secteur, les investisseurs, les autorités de réglementation et les participants au marché. La récente performance du marché des titres de capitaux propres témoigne de la forte dépendance du Canada à l'égard des secteurs des ressources naturelles et des produits de base. Le contexte a été difficile pour la mobilisation de capitaux et l'activité traditionnelle de prise ferme et de négociation de titres.

Les courtiers, de leur côté, s'engagent dans de nouveaux secteurs d'activités. Bon nombre de sociétés soumises au cadre réglementaire de l'OCRCVM développent leur offre de produits de gestion de patrimoine et mettent davantage l'accent sur la planification financière holistique. L'éventail de produits de placement a grossi et les produits complexes se sont multipliés.

Outre les défis cycliques, des changements structurels fondamentaux ont touché les participants au marché. La technologie, l'innovation et la concurrence ont transformé et continuent de transformer la négociation des actions au Canada et dans le monde entier.

NOUS ACQUITTER DE NOTRE MANDAT EFFICACEMENT

Nous sommes conscients des défis que ces changements rapides et ces événements nationaux et mondiaux posent pour toutes les parties intéressées, et de leur incidence sur ces dernières. Nous ne perdons pas de vue l'importance de maintenir un environnement concurrentiel pour les sociétés de tailles et de modèles d'entreprise divers, de promouvoir des normes uniformes de protection des investisseurs et de faire preuve d'un degré de souplesse approprié dans notre approche de la réglementation et dans sa mise en œuvre.

Nous avons adopté une approche intégrée pour les inspections de la conformité, ce qui s'est traduit par un processus simplifié et une vision à l'échelle de l'organisme des sociétés que nous réglementons. Nous continuons d'améliorer notre approche fondée sur les risques liés à conformité afin de mieux orienter les ressources, tant au sein de l'OCRCVM que dans les sociétés réglementées. Nous mettons à profit la technologie pour assurer une surveillance efficace du marché et composer avec de nouvelles formes de négociation, de nouveaux produits et stratégies, des technologies plus complexes et l'émergence de nouveaux marchés.

Tout au long de ce rapport, nous soulignons les initiatives prises pour composer quant à ces défis pour concilier la protection des investisseurs et la promotion de l'équité, de l'efficacité et de la compétitivité des marchés financiers.

En 2012, nous avons publié notre plan stratégique à jour, qui décrit nos objectifs et priorités pour la période de 2013 à 2015. En même temps, nous avons commencé à élaborer des indicateurs de rendement afin de mieux suivre et évaluer à l'interne les résultats obtenus en regard de nos objectifs. Ce processus nous a amenés à réaliser une analyse comparative poussée par rapport aux autres organismes de réglementation en vue de trouver de nouvelles idées et de définir des pratiques exemplaires.

Plusieurs des priorités stratégiques établies dans notre plan sont axées sur les résultats souhaités à l'externe : promouvoir une culture de conformité, protéger le public investisseur, assurer une réglementation efficace et spécialisée, et renforcer l'équité, l'intégrité et la compétitivité des marchés financiers canadiens. Nos autres priorités sont axées sur la façon dont nous agissons à l'interne et dans nos relations avec les parties intéressées : comme un organisme efficace et efficient, qui agit de façon responsable, juste et transparente, et comme un employeur de choix.

Conformément à notre engagement de transparence et de responsabilité, ce rapport comprend notre tableau de bord annuel, qui décrit les progrès accomplis en regard des objectifs préalablement définis. Y sont plus particulièrement abordés : le travail réalisé afin de déterminer objectivement l'incidence de la négociation à haute vitesse sur la qualité, l'intégrité et le fonctionnement des marchés canadiens des capitaux propres; la collaboration continue que nous maintenons avec les sociétés réglementées par l'OCRCVM afin de mettre en œuvre la réforme du Modèle de relation client-conseiller (MRCC); et nos efforts visant à promouvoir une forte culture de conformité. Nous avons adopté une approche intégrée pour les inspections de la conformité dans l'ensemble de l'OCRCVM, ce qui s'est traduit par un processus simplifié et une vision à l'échelle de l'organisme des sociétés que nous réglementons.

RÉGLEMENTER DANS UN MARCHÉ MONDIAL

Bon nombre des problèmes et tendances auxquels nous faisons face transcendent les frontières et créent des défis pour les autorités de réglementation partout dans le monde. Nous nous efforçons de trouver des solutions globalement conformes aux principes internationaux mais adaptées aux normes et au contexte canadiens.

Sur les tribunes internationales, nous faisons la promotion de normes élevées en matière de réglementation, de conduite du marché et de protection des investisseurs au Canada. Nous engageons activement aux côtés d'autres organismes de réglementation est capital, afin d'influer sur le processus de normalisation et de maintenir la cohérence sur le plan des principes avec les normes mondiales.

En mai 2013, l'OCRCVM a accueilli la réunion et la séance de formation de milieu d'année du comité consultatif des organismes d'autorégulation de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV). Celles-ci ont donné aux autorités de réglementation du monde entier l'occasion d'échanger des idées sur la façon d'améliorer les pratiques réglementaires et leurs résultats et de discuter des problèmes nouveaux liés à la réglementation.

En juin 2013, l'OCRCVM a également eu le privilège d'accueillir le congrès du Forum international pour l'éducation des investisseurs (IFIE). Cet événement mondial, coparrainé par l'IFIE et l'OICV, a réuni des experts en éducation des investisseurs du monde entier soucieux de partager leurs connaissances et leur expérience. Des spécialistes de l'éducation des investisseurs, des représentants d'organismes de réglementation, des universitaires et des participants provenant de plusieurs continents ont discuté de la façon d'influencer efficacement le comportement des investisseurs à mesure qu'ils relèvent les défis liés aux diverses étapes de la vie.

Les résultats d'études inspirantes présentés lors du congrès soulignent les limites de l'information traditionnelle en tant qu'outil par défaut permettant d'influencer le comportement des investisseurs et confirment l'importance croissante des médias sociaux dans la prestation efficace des programmes.

RÉGLEMENTER EN ASSURANT LA TRANSPARENCE ET L'INTÉGRITÉ

Dans le sillage de la crise mondiale du crédit, les législateurs et les autorités de réglementation du monde entier ont travaillé à redéfinir le périmètre de la réglementation afin d'y inclure les marchés, les produits et les participants au marché non réglementés ou insuffisamment réglementés.

Au cours des dernières années, la négociation des titres de créance, notamment la participation des investisseurs de détail, a connu un essor important, mais ce marché demeure relativement opaque au Canada. En février 2013, nous avons publié pour commentaires un projet de règle et de cadre de surveillance renforcée en temps opportun des opérations effectuées sur le marché des titres de créance au Canada.

Ce projet facilitera la collecte de données détaillées sur les opérations effectuées par les courtiers canadiens sur le marché des titres de créance. Il permettra à l'OCRCVM de mieux veiller à l'application des règles actuelles de protection des investisseurs et d'intégrité des marchés et d'analyser les habitudes de négociation faisant intervenir différentes catégories d'actif. Il nous permettra également de contrôler le respect des obligations, comme celle de s'assurer que les clients obtiennent un juste prix pour les opérations sur titres à revenu fixe négociés hors cote.

En 2012, le scandale du Libor a incité les autorités de réglementation à étudier de plus près les taux de référence déterminés sur la base de sondages. Des études internationales ont reconnu l'importance du taux Libor pour les marchés financiers internationaux et a énoncé plusieurs recommandations en vue de l'améliorer. En juillet 2012, nous avons entrepris un examen du taux CDOR (Canadian Dealer Offered Rate) à la lumière des nouvelles normes internationales concernant la composition, le calcul et la transparence de ces taux financiers de référence, ainsi que la participation à leur établissement.

En janvier 2013, nous avons publié des recommandations visant à renforcer l'intégrité, la transparence et la surveillance du taux CDOR. Un groupe de travail comprenant des représentants de la Banque du Canada, de l'OCRCVM et d'autres organismes de réglementation canadiens étudie les questions cernées dans notre examen, ainsi que les questions pertinentes soulevées par des organismes de réglementation mondiaux dans d'autres études internationales récentes relatives aux taux de référence déterminés en se fondant sur des études.

Ces dernières années ont été marquées par une prolifération de participants, d'activités et d'offres de services nouveaux et importants. Notre plan stratégique décrit notre engagement à renforcer l'équité, l'intégrité et la compétitivité des marchés financiers canadiens en repérant les occasions d'arbitrage réglementaire et en prenant des mesures à leur égard.

À l'heure actuelle, le vaste éventail d'activités de courtage exercées au moyen d'une inscription à titre de courtier sur le marché dispensé pose des problèmes du point de vue de la protection des investisseurs et de l'arbitrage réglementaire et crée des règles du jeu inégales selon qu'une société est inscrite comme courtier en placement ou qu'elle exerce les mêmes activités comme courtier sur le marché dispensé.

En juillet 2012, l'OCRCVM a publié un document de réflexion décrivant les différentes façons possibles de régler cette situation; nous collaborons avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour mettre en œuvre des changements qui restreindraient adéquatement ces activités.

SUIVI DE L'INCIDENCE DE NOS POLITIQUES

Nous sommes déterminés à améliorer notre capacité d'analyser précisément l'incidence de nos principales initiatives, avant et après leur adoption. L'étude des opérations à ratio ordres/opérations élevé (ROOÉ) de l'OCRCVM, ainsi que l'analyse continue des effets des nouvelles règles sur la liquidité invisible, de l'abrogation du critère relatif à la variation du cours pour les ventes à découvert et de la mise en œuvre des coupe-circuits pour titre individuel, qui ont pris effet en 2012, témoignent de cet engagement.

Nous développons nos capacités d'analyse des effets de nos politiques et des conséquences économiques plus générales des tendances du secteur afin d'établir des priorités réglementaires appropriées et de guider l'élaboration des politiques.

À l'interne, nous nous fixons des priorités en matière de politiques et les révisons régulièrement, afin de nous concentrer sur les vrais problèmes et les vrais risques et à aller de l'avant avec les projets importants en temps opportun. En août 2013, nous avons publié les résultats de ce processus d'établissement interne des priorités – sous la forme d'un document intitulé « Priorités de l'OCRCVM en matière de politiques » – afin que les participants au marché touchés sachent à quoi s'attendre durant la prochaine année et puissent se préparer adéquatement.

La publication annuelle de notre rapport consolidé sur la conformité, de notre rapport sur la mise en application et de notre rapport sur les dispenses, qui ont tous été lancés ces dernières années, fournit aux sociétés membres des renseignements importants pour mieux orienter leurs efforts sur les programmes de surveillance et de conformité et mieux déterminer, gérer et atténuer les risques d'ordre réglementaire et commercial.

COMMUNICATION ET CONSULTATION

La communication et la consultation auprès du secteur, des investisseurs et d'autres parties intéressées représentent un élément fondamental de notre processus d'élaboration de politiques. Un engagement constructif aux côtés des parties intéressées est prioritaire, car il se traduit par une réglementation plus efficace et une conformité améliorée.

Nous continuons de renforcer notre processus de consultation et de multiplier nos activités de rayonnement. En 2012-2013, nous avons sollicité des commentaires en publiant des projets de notes d'orientation sur des sujets tels que l'utilisation des titres d'emploi et des titres professionnels, les ententes d'impartition et l'emprunt à des fins de placement.

Forts de notre riche tradition de mise à contribution des membres du secteur par la voie des conseils de section et des comités permanents, nous avons créé un comité ad hoc largement représentatif du secteur qui contribuera à l'élaboration de normes concernant le contrôle diligent des placeurs.

Nous avons organisé des séances d'information à l'intention du secteur d'un bout à l'autre du pays afin de discuter de la façon dont le cadre établi par l'OCRCVM, relativement à l'accès électronique aux marchés accordé à des tiers permet de composer avec l'évolution rapide des technologies et pratiques de négociation. Ces modifications de règles, qui entreront en vigueur en 2014, contribueront à une meilleure gestion des risques d'ordre financier et réglementaire associés à la négociation électronique entre les courtiers réglementés par l'OCRCVM et d'autres parties.

La direction et le personnel de l'OCRCVM ont participé activement à divers forums et comités pour discuter des problèmes touchant le secteur et proposer des solutions. En 2013, nous avons tenu des réunions régionales avec de hauts représentants de sociétés membres pour discuter du contexte économique et réglementaire, des défis auxquels les investisseurs (de détail et institutionnels) et le secteur font face et des façons de les relever.

RÉGLEMENTER DE FAÇON EFFICACE, EFFICIENTE ET FINANCIÈREMENT PRUDENTE

Au cours de l'année, nous avons fait des progrès appréciables dans plusieurs dossiers importants. Par ailleurs, grâce aux gains d'efficacité et à une gestion budgétaire prudente, le montant global des cotisations liées à la réglementation des courtiers et des marchés n'a presque pas varié en 2012-2013 par rapport à l'exercice précédent. Ces cotisations ont augmenté de moins de 1 %, ce qui est inférieur au taux d'inflation.

L'an dernier, nous avons négocié une nouvelle entente avec le Groupe TMX qui prévoit l'utilisation de la plateforme d'enrichissement des technologies de surveillance (STEP) de l'OCRCVM pour la surveillance de la Bourse de Toronto et de la Bourse de croissance TSX. Ce changement, qui a pris effet le 1^{er} avril 2012, s'est traduit par des économies importantes pour les sociétés membres de l'OCRCVM. Les cotisations liées à la réglementation des marchés ont diminué de 8 % en 2012-2013 par rapport à l'exercice précédent, principalement grâce à cette nouvelle entente.

Les cotisations liées à la réglementation des courtiers ont augmenté de 5 % en 2012-2013 par rapport à l'exercice précédent, mais cette hausse a été largement compensée par la baisse globale des charges. Cette année, nous avons pris des mesures pour gérer la hausse du coût des prestations de retraite en relevant le taux de cotisation des employés en date du 1^{er} septembre 2013 et en offrant uniquement un régime de retraite à cotisations déterminées aux nouveaux employés à compter du 1^{er} avril 2013.

En mars 2013, nous avons distribué aux membres admissibles de l'OCRCVM le produit de la vente de notre participation de 15,2 % dans la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS), soit un montant de 23,8 millions de dollars. Nous avons reçu ce produit par suite de l'acquisition de CDS par le Groupe Maple en août 2012.

Nous adoptons une approche budgétaire prudente et avons restitué les excédents dégagés au fil des ans afin de maintenir les cotisations des membres au niveau nécessaire pour nous acquitter efficacement de notre mandat de réglementation. En y ajoutant le produit de la vente de la participation dans CDS distribué aux membres cette année, nous avons remboursé aux membres des excédents de revenus de plus de 40 millions de dollars par rapport aux dépenses depuis 2008.

ALLER DE L'AVANT

Notre objectif est de maintenir les cotisations liées à la réglementation des courtiers et des marchés à un niveau stable en 2013-2014 malgré les coûts de redressement encourus vu la perte malheureuse d'un dispositif portatif contenant des renseignements confidentiels sur les clients. Nous gérons les coûts liés à cet incident en prenant plusieurs mesures décrites dans les états financiers et de rapport de gestion connexe contenus dans le présent rapport.

La protection des renseignements confidentiels est primordiale pour l'OCRCVM. Nous continuons de renforcer notre environnement global de gestion de la sécurité et de l'information en adoptant la norme de sécurité ISO 27001 de l'Organisation internationale de normalisation comme point de référence. Vous trouverez dans ce rapport un encart spécial qui contient des renseignements plus détaillés sur la stratégie adoptée à l'échelle de l'entreprise pour renforcer la protection des renseignements en notre possession et améliorer nos processus de sécurité et d'entreprise.

En guise de conclusion, je tiens à remercier les administrateurs de l'OCRCVM et la présidente du conseil, M^{me} Marianne Harris, pour leurs conseils et leur soutien indéfectibles. Je désire également remercier spécialement nos administrateurs sortants pour leurs années de service et leur contribution aux travaux de l'OCRCVM. Par-dessus tout, je remercie la direction et le personnel des bureaux de l'OCRCVM, partout au pays, pour leur dévouement et leur travail acharné. Leur passion pour ce que nous faisons ainsi que leur engagement à protéger les investisseurs et à favoriser l'équité, l'efficacité et la compétitivité des marchés financiers resteront le moteur de notre réussite à l'avenir.



SUSAN WOLBURGH JENAH
LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

ROSEMARY CHAN

PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE À
LA CONFORMITÉ DES COURTIER
MEMBRES ET AVOCATE GÉNÉRALE

KEITH PERSAUD

PREMIER VICE-PRÉSIDENT AUX
FINANCES ET À L'ADMINISTRATION

PAUL R. RICCARDI

PREMIER VICE-PRÉSIDENT À LA MISE EN APPLICATION,
À LA POLITIQUE DE RÉGLEMENTATION ET À
L'INSCRIPTION DES COURTIER MEMBRES

CARMEN CRÉPIN

VICE-PRÉSIDENTE POUR LE QUÉBEC



ÉQUIPE DE LA HAUTE DIRECTION



WARREN FUNT

VICE-PRÉSIDENT POUR L'OUEST
DU CANADA

LUCY BECKER

VICE-PRÉSIDENTE AUX
AFFAIRES PUBLIQUES

WENDY RUDD

PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE À LA
POLITIQUE DE RÉGLEMENTATION
DES MARCHÉS MEMBRES



DANS LE SENS DES AIGUILLES D'UNE
MONTRE, À PARTIR DE LA GAUCHE

ELSA RENZELLA

DOUG HARRIS

ROSSANA DI LIETO

RICHARD CORNER

PROTECTION DES INVESTISSEURS

La protection des investisseurs est un élément clé du mandat de réglementation de l'OCRCVM. Nous employons divers moyens pour atteindre cet objectif : élaboration de règles, inspections de la conformité, formation des membres, orientation proactive et mise en application, entre autres.

RENFORCEMENT DE LA RELATION CLIENT-CONSEILLER

Les personnes inscrites à l'OCRCVM ont le devoir, que leur impose la loi, d'agir de façon juste, honnête et en toute bonne foi avec leurs clients. C'est un élément essentiel de la protection des investisseurs. De concert avec le secteur, l'OCRCVM s'est efforcé pendant l'année d'élargir cette norme de diligence en se concentrant sur la mise en œuvre efficace d'une réforme du modèle de relation client-conseiller (MRCC) approuvée en 2012 par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM).

La réforme du MRCC, qui se fait actuellement par étapes depuis 2012, a pour but d'améliorer la relation entre les conseillers et leurs clients. Elle prévoit plus de rigueur dans les règles de gestion des conflits d'intérêts et dans les normes de communication de l'information à l'ouverture d'un compte et d'évaluation de la convenance. Elle instaure aussi davantage de transparence concernant les frais, dans le cadre de rapports obligatoires sur le rendement et les coûts qui seront adoptés sur trois ans.

En 2012, l'OCRCVM a tenu dans tout le pays, en collaboration avec l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM), des forums interactifs dans le but d'examiner avec les courtiers membres les meilleures pratiques et approches pour l'application efficace de la réforme du MRCC. L'OCRCVM a continué d'utiliser d'autres forums et événements, officiels ou non, y compris notre congrès annuel de septembre 2012, pour se pencher sur les problèmes et aider les membres à bien saisir et à appliquer ces exigences importantes de la réglementation.

Nous croyons que le MRCC contribuera à renforcer la confiance des investisseurs et leur donnera une meilleure compréhension de la relation client-conseiller.

AMÉLIORATION DES COMPÉTENCES ET COMMUNICATION DE NORMES ÉLEVÉES

Il est essentiel de rehausser les normes de compétence pour améliorer les normes professionnelles dans le secteur et gagner la confiance des investisseurs.

Les conseillers en placement réglementés par l'OCRCVM doivent suivre une formation rigoureuse qui inclut le Cours sur le commerce des valeurs mobilières au Canada, le cours relatif au Manuel sur les normes de conduite et un programme intensif de 90 jours. Dans les 30 mois qui suivent leur inscription, ils doivent aussi suivre le Cours sur la gestion de patrimoine et d'autres cours obligatoires se rapportant à leurs services.

Les conseillers doivent se tenir à jour et, pour cela, participer à un programme de formation continue qui inclut un cours de 12 heures sur la conformité et un cours de perfectionnement professionnel de 30 heures, à suivre tous les trois ans. Les conseillers réglementés par l'OCRCVM se trouvent maintenant au milieu de ce cycle.

Pendant l'année, l'OCRCVM a continué de préparer pour ses membres diverses webémissions de formation et notes d'orientation portant sur des sujets intéressants les investisseurs, comme les investisseurs qualifiés, les placements par emprunt, le placement

de produits d'investissement non indépendants et les structures de rémunération. Au total, 11 522 personnes inscrites ont participé à 18 webémissions éducatives et à 11 événements en direct en 2012-2013. Les séances ont donné lieu à des commentaires très positifs, les participants leur attribuant la note « bon à excellent ».

Non seulement l'OCRCVM fixe des normes de compétence pour les personnes inscrites travaillant dans les sociétés qu'il réglemente, mais il revoit continuellement ces normes, avec l'appui du Comité sur l'éducation et les compétences, pour repérer et corriger les lacunes dans la formation, en collaboration avec Formation mondiale CSI Inc., et pour s'assurer que le contenu des cours correspond aux réalités du marché. En 2012, CSI a revu 15 cours obligatoires pour les adapter au marché et aux tendances dans la réglementation, et pour rendre plus efficace l'acquisition de connaissances. De concert avec le personnel de l'OCRCVM, des spécialistes du secteur et un comité consultatif spécial de l'OCRCVM, CSI a établi les profils de compétences des représentants institutionnels inscrits, des courtiers, des superviseurs et des cadres supérieurs de la conformité.

« Je soutiens le travail de votre organisme et j'estime que la transparence et la communication sont cruciales sur le marché. Le volume d'information aujourd'hui disponible oblige les investisseurs à faire preuve de diligence. Votre organisme se distingue en donnant accès à la bonne information. »

► **STEVE KENT**, SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE DU MINISTRE RESPONSABLE DU BUREAU DE L'ENGAGEMENT DU PUBLIC (4 DÉCEMBRE 2012)

RÔLE IMPORTANT DE LA FORMATION DANS LA PROTECTION DES INVESTISSEURS

La protection des investisseurs passe par la formation et par la littéracie financière. Une plus grande littéracie financière aide les consommateurs à prendre des décisions plus éclairées et, par conséquent, à atteindre plus facilement leurs objectifs d'épargne et de retraite.

Nous nous sommes efforcés pendant l'année de créer divers outils éducatifs, de les faire connaître et de les rendre plus accessibles aux investisseurs. En novembre dernier, l'OCRCVM a participé à Ottawa au lancement, à l'échelle nationale, du Mois de la littéracie financière. Organisé par l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC), cet événement nous a permis de présenter notre outil éducatif en ligne, *l'Info-conseiller*.

l'Info-conseiller est un service en ligne gratuit qui permet de rechercher les antécédents, y compris la formation, les compétences et le dossier disciplinaire, de plus de 22 000 conseillers en placement inscrits dans plus de 200 sociétés réglementées par l'OCRCVM au Canada.

Pendant la même période, l'OCRCVM a distribué aux bureaux de circonscription provinciaux et fédéraux de représentants élus de tout le pays plus de 75 000 dépliants expliquant le service de vérification des antécédents des conseillers. En mars 2013, 225 000 signets *Info-conseiller* ont par ailleurs été distribués dans les bibliothèques de diverses régions. Résultat : en 2012-2013, 53 570 personnes ont demandé des rapports *Info-conseiller* sur les antécédents et les compétences de conseillers travaillant dans des sociétés réglementées par l'OCRCVM.

Pour compléter *l'Info-conseiller*, l'OCRCVM a commencé à préparer un glossaire des titres professionnels et des certificats courants, qui sera lancé sur notre site Web, en français et en anglais, à l'automne 2013. Parallèlement au projet de note d'orientation sur l'utilisation et la surveillance des titres d'emploi et des titres professionnels, qui vise les sociétés réglementées par l'OCRCVM, le glossaire aura pour effet d'améliorer la transparence et de permettre aux investisseurs de mieux saisir les compétences en rapport avec divers titres.

Lancé en juin 2012, notre nouveau site Internet, qui nous permet de communiquer en temps réel avec le public, les représentants du secteur, les médias et d'autres parties intéressées, a reçu un accueil positif et nous ne manquons pas de le faire connaître et de le recommander aux investisseurs. Plus de 180 000 pages ont été consultées en cinq mois, depuis que nous recueillons des données sur le site. Nous continuons d'apporter des améliorations axées sur le contenu, l'accessibilité et la simplicité de navigation pour que les visiteurs puissent rapidement et facilement trouver l'information dont ils ont besoin.

Le congrès annuel mondial de l'IFIE et de l'OICV sur l'éducation des investisseurs, organisé en juin 2013 par l'OCRCVM, a examiné principalement l'utilisation de plus en plus courante de la technologie Internet et des médias sociaux. Placé sous le thème « Delivering Dynamic Financial Capability and Investor Education Programmes: Changing Behavior across Life Stages », ce congrès a été l'occasion, pour les conférenciers, d'encourager les participants à réfléchir à la mise en place de programmes d'éducation efficaces. Pour aider les investisseurs à mieux maîtriser les questions financières, il ne suffit pas de leur fournir une information utile. Il est tout aussi important, sinon plus, de les atteindre et de les motiver par des méthodes créatrices et innovatrices, pour pouvoir influencer leur comportement.

« Ce congrès extraordinaire et très utile m'a impressionné. Je n'avais pas assisté à un tel événement depuis des années. »

► **TOSHIHIKO SASAKI**, DIRECTEUR GÉNÉRAL,
JAPAN SECURITIES DEALERS ASSOCIATION (ISDA)
(24 JUIN 2013)

ATTENTION ACCRUE ACCORDÉE AUX PERSONNES ÂGÉES ET À LA CONVENANCE

La protection des personnes âgées et des investisseurs vulnérables ainsi qu'une plus grande attention à la convenance sont des priorités stratégiques de l'OCRCVM. L'une des plaintes les plus courantes des clients, chaque année, particulièrement de la part des personnes âgées, porte sur la recommandation de placements inappropriés.

Au dernier exercice, plus de 45 % des dossiers traités par le Service d'évaluation des dossiers avaient trait à des plaintes liées à la convenance, environ 43 % concernant des personnes âgées. À peu près 30 % se rapportaient à la fois aux personnes âgées et à la convenance. Les plaintes portant sur la recommandation de placements ne convenant pas aux clients sont restées l'une des deux plus importantes adressées à notre équipe des enquêtes et l'une des trois principales infractions ayant fait l'objet de poursuites de l'OCRCVM en 2012-2013.

Notre Service des plaintes et demandes de renseignements, composé de personnel de première ligne des bureaux de Toronto, Montréal, Vancouver et Calgary, a continué d'offrir un guichet unique et de répondre de façon rapide, efficace et fiable aux demandes de renseignements des investisseurs. Près de 1 800 demandes ont été reçues pendant l'exercice.

En mars 2013, l'OCRCVM a publié son premier rapport annuel complet sur la mise en application. Ce rapport vise à fournir aux parties intéressées une meilleure idée de notre processus de mise en application, de notre mandat et de nos priorités, ainsi que des résultats de nos efforts en ce domaine pendant l'année civile terminée le 31 décembre 2012.

DISTRIBUTION AUX INVESTISSEURS DES SOMMES VERSÉES EN VERTU DE RÈGLEMENTS LIÉS AU PCAC

Dans le cadre de son processus de mise en application, l'OCRCVM impose des amendes et des pénalités qui vont dans un fonds grevé d'affectations ne pouvant être utilisé que selon les ordonnances de reconnaissance de l'organisme. En 2012, nous avons annoncé, avec la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, notre intention de distribuer

« Je vous remercie d'avoir répondu si rapidement à ma plainte... je ne savais pas bien comment m'y prendre et vous m'avez éclairé sur ce que je devais faire... je vous en suis reconnaissant... encore une fois, merci de vous être soucié de mes intérêts. »

▷ **COMMENTAIRES D'UN INVESTISSEUR AYANT CONTACTÉ LE CENTRE D'APPELS DE L'OCRCVM QUI REÇOIT LES PLAINTES ET LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS (26 MAI 2012)**

aux investisseurs admissibles les sommes recueillies auprès de cinq courtiers en valeurs mobilières dans le cadre de règlements liés à la vente de papier commercial adossé à des créances (PCAC) de tiers. Nous avons retenu les services de Ernst & Young Inc. pour la distribution de ces sommes, soit 59,875 millions de dollars, qui s'est terminée en mars 2013.

Au début de 2013, l'OCRCVM a annoncé une distribution semblable d'environ 1 million de dollars recueillis auprès d'un autre courtier en valeurs mobilières, en vertu d'un règlement lié au PCAC. Nous avons également retenu les services d'Ernst & Young Inc. pour cette distribution, qui devrait être terminée à l'automne 2013.



DANS LE SENS DES AIGUILLES D'UNE
MONTRE, À PARTIR DE LA GAUCHE

JOE YASSI

MIKE PRIOR

ERIC WHALEY

LOUIS PIERGETI

MAYSAR AL-SAMADI

CONFORMITÉ ET GESTION EFFICACE DES RISQUES

La gestion efficace des risques et l'intervention proactive pour éviter les activités nuisibles font partie des obligations de réglementation prioritaires de l'OCRCVM.

ADOPTION D'UNE APPROCHE FONDÉE SUR LES RISQUES

De concert avec le secteur, l'OCRCVM s'assure que les sociétés disposent de solides programmes de conformité et de contrôle des risques et y consacrent l'attention et les ressources appropriées. C'est pourquoi nous avons adopté une approche fondée sur les risques en mettant davantage l'accent sur les sociétés et les activités qui présentent des risques élevés et en orientant nos ressources vers les secteurs, au sein des sociétés, où le besoin est le plus grand.

Dans le but d'améliorer notre efficacité, nous avons aussi adopté une approche intégrée pour les vérifications effectuées par les trois secteurs de conformité de l'OCRCVM : finances et opérations, conduite des affaires et conduite de la négociation. L'année 2012-2013 est la première année complète d'application de cette nouvelle approche intégrée, qui s'est traduite par un total de 12 vérifications intégrées. Nous avons l'intention d'augmenter tous les ans le nombre de ces vérifications, tandis que nous coordonnerons nos cycles de vérification dans les trois secteurs de conformité pour repérer les sociétés pouvant le mieux se prêter à la vérification intégrée.

Cette approche permet à nos vérificateurs de saisir de façon globale les modèles d'affaires et les activités des sociétés réglementées par l'OCRCVM, et de mieux évaluer les risques en rapport avec ces activités à un moment donné. Elle permet aussi aux sociétés réglementées par l'OCRCVM de répondre aux demandes coordonnées de l'organisme et de régler de façon holistique les problèmes de conformité.

« ... Nous sommes très satisfaits de l'exécution de la plus récente vérification. Vous avez été tous deux très agréables et, à bien des reprises pendant la vérification, vous avez évalué les problèmes et les risques de façon raisonnable. »

► **COMMENTAIRES D'UNE SOCIÉTÉ RÉGLEMENTÉE PAR L'OCRCVM, QUI A ÉTÉ SOUMISE À UNE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ ET DE LA CONDUITE DES AFFAIRES (8 NOVEMBRE 2012)**

PRIORITÉS DE VÉRIFICATION – RAPPORT ANNUEL CONSOLIDÉ SUR LA CONFORMITÉ

En décembre 2012, nous avons publié notre Rapport annuel consolidé sur la conformité qui précise les priorités de vérification pour l'année qui vient, le but étant d'aider les sociétés réglementées par l'OCRCVM à déterminer, à gérer et à atténuer les principaux risques. Les priorités incluent les documents d'information sur l'obligation de connaître son client, les produits d'investissement non indépendants, la gestion des risques liés au capital et à la liquidité, les contrôles de la négociation électronique et l'impartition. Ce rapport présente aussi les résultats d'études et de sondages ciblés, notamment d'un examen des politiques et procédures des courtiers en matière de traitement des plaintes. À l'heure actuelle, l'OCRCVM procède à un examen ciblé du placement de produits dans un contexte de non-concurrence, du service d'exécution d'ordres sans conseils, des approches suivies par les sociétés pour réaliser la meilleure exécution, et du traitement des ordres stop.

RÉGLEMENTATION PRUDENTE ET RISQUES ASSOCIÉS AUX INTERCONNEXIONS

Nous exerçons une surveillance régulière sur les sociétés pour nous assurer qu'elles disposent en tout temps d'un capital suffisant. Or, depuis quelques années, nous constatons que les structures d'entreprise comportent de plus en plus d'interconnexions avec des sociétés affiliées du même pays ou d'un pays étranger – ce qui amène de nouveaux risques et de nouveaux défis.

Dans le rapport annuel de l'an dernier, nous avons souligné les répercussions des faillites de deux sociétés américaines (MF Global et Peregrine) sur leurs filiales canadiennes. Dans les deux cas, l'OCRCVM est intervenu rapidement pour protéger les actifs des clients des sociétés canadiennes. En l'espace d'une semaine, tous les comptes de contrats à terme des clients de Peregrine Financial Group Canada avaient été recensés et transférés dans une autre société réglementée par l'OCRCVM.

À la fin de 2012, l'OCRCVM a commencé à superviser la liquidation ordonnée d'une autre société canadienne (Penson) touchée par les difficultés de sa société mère américaine.

Ces événements nous ont fait prendre conscience des risques que posent, pour les sociétés canadiennes et leurs clients, les activités de la société mère. Ils nous ont aussi éclairés sur les risques et les effets possibles de ces interconnexions et de l'impartition de fonctions de base à des tiers. En octobre 2012, nous avons publié un projet de note d'orientation pour recueillir des commentaires sur ce sujet important.

Le projet de note d'orientation précise les attentes du personnel de l'OCRCVM quant aux processus de contrôle diligent appropriés et aux structures de supervision que les sociétés réglementées par l'OCRCVM devraient mettre en place avant d'impartir des fonctions importantes. Notre personnel étudie soigneusement les commentaires reçus à la suite de la publication de ce projet de note d'orientation pour pouvoir imposer les mesures de protection appropriées tout en tenant compte des réalités du monde des affaires qui peuvent inciter des sociétés à impartir des fonctions.



DANS LE SENS DES AIGUILLES D'UNE
MONTRE, À PARTIR DE LA GAUCHE

DEANNA DOBROWSKY

JAMES TWISS

VICTORIA PINNINGTON



AMÉLIORATION DE L'ÉQUITÉ, DE L'EFFICACITÉ ET DE LA COMPÉTITIVITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Ces dernières années, la structure des marchés financiers canadiens a profondément changé. La vitesse de négociation présente de nouveaux défis et les plateformes multiples de négociation permettent des activités visibles ou des activités invisibles.

SURVEILLANCE ÉLARGIE

Pour effectuer une surveillance efficace du marché dans ce contexte, nous devons composer avec de nouvelles formes de négociation (la NHV et la négociation algorithmique), de nouveaux produits et stratégies, des technologies plus complexes, de nouveaux marchés et une plus grande volatilité.

Lancée en mai 2010, notre Plateforme d'enrichissement des technologies de surveillance (STEP) est un outil précieux pour suivre efficacement ce contexte en rapide évolution. Elle nous permet de

surveiller la négociation sur l'ensemble des marchés des titres de capitaux propres au Canada et entre ces marchés.

En avril 2013, nous avons lancé un entrepôt de données des titres de capitaux propres pour compléter la surveillance en temps réel de STEP. Cet entrepôt de données nous permet d'analyser les données de négociation historiques pour repérer les habitudes de négociation et les tendances et pour guider l'élaboration de politiques. Il nous permet aussi de mieux surveiller la qualité et l'intégrité des marchés

et de mener des études basées sur des données empiriques, comme l'étude de l'impact d'un nouveau cadre de réglementation sur la liquidité invisible et de l'abrogation du critère relatif à la variation du cours pour les ventes à découvert.

RÉDUCTION DE LA VOLATILITÉ ET PROMOTION DE MARCHÉS ORDONNÉS ET ÉQUITABLES

En plus d'exercer une surveillance accrue, nous avons pris plusieurs initiatives importantes en 2012-2013 pour atténuer la volatilité des marchés, raffermir la confiance dans l'intégrité des marchés et promouvoir des marchés ordonnés et équitables.

De concert avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), nous avons annoncé en 2012 la mise en œuvre d'un cadre de réglementation sur la liquidité invisible, compte tenu du recours croissant à cette liquidité et de la nécessité d'instaurer un équilibre entre la liquidité affichée et la liquidité invisible pour préserver un processus efficace de formation des cours.

En août 2012, nous avons publié la version définitive d'une note d'orientation sur les lignes directrices que suit l'OCRCVM pour décider de modifier ou d'annuler des transactions. Le but est de rendre transparents les critères d'intervention discrétionnaire, qui peuvent être utilisés dans certaines circonstances, et de les préciser davantage.

Toutes les initiatives que nous avons décidé de prendre après le krach éclair de 2010 sont maintenant achevées ou en route. En février 2013, par exemple, nous avons publié la version définitive de la note d'orientation portant sur le déclenchement simultané des coupe-circuit à l'échelle du marché, au Canada et aux États-Unis, à compter du 8 avril 2013. Cette série de contrôles du marché devrait contribuer à atténuer la volatilité inhabituelle des cours à court terme à l'échelle du marché, pour conserver des marchés ordonnés et équitables.

NÉGOCIATION ÉLECTRONIQUE ET NÉGOCIATION À HAUTE VITESSE (NHV)

Certains considèrent que les marchés électroniques et les négociateurs à haute vitesse apportent des avantages aux investisseurs, notamment une liquidité accrue, des coûts moindres et des marges réduites. Il faut toutefois bien comprendre l'effet de

la négociation automatisée à haute vitesse, avec un minimum d'intervention humaine, sur nos marchés et la confiance des investisseurs dans leur intégrité.

L'OCRCVM juge important de répondre aux préoccupations d'ordre réglementaire concernant la NHV, en se fondant sur des données empiriques et une analyse objective. Nous avons donc mené une étude complète en trois volets pour mieux saisir cette activité sur les marchés boursiers canadiens. Nous faisons appel à la foule de données dont nous disposons, qui comprend les ordres et les opérations traités sur les marchés boursiers canadiens, recueillis au moyen de notre système STEP et placés dans l'entrepôt de données des titres de capitaux propres. Une fois achevée, cette étude aidera les autorités de réglementation canadiennes et mondiales, ainsi que les participants au marché, à mieux comprendre la nature et l'incidence de la NHV et des activités connexes.

« La description du sujet est une étape très importante, qui témoigne de la volonté de l'OCRCVM de bien comprendre la nature de la négociation à haute vitesse... Il ne fait aucun doute que nos organismes de réglementation prennent très au sérieux la NHV, peu importe la façon dont elle est définie. Nous les en félicitons. »

▷ CANADIAN INDEX & MARKET STRUCTURE
BULLETIN DE VALEURS MOBILIÈRES TD,
PUBLIÉ LE 17 DÉCEMBRE 2012

Le personnel de l'OCRCVM a mené à bien les deux premières parties de l'étude, dont les résultats ont été publiés en décembre 2012. L'étude ROOÉ a porté sur les activités d'un groupe d'opérateurs ayant saisi un nombre d'ordres élevé par rapport au nombre d'opérations réellement exécutées sur une période de trois mois, en 2011, sur les marchés boursiers canadiens.

En mai 2013, nous avons lancé un appel à collaboration pour avoir recours à un tiers dans la phase finale de notre étude, qui examinera l'effet de la NHV sur la qualité et l'intégrité des marchés.

En février 2013, nous avons publié la version définitive d'une note d'orientation qui précise le point de vue de l'OCRCVM sur la façon dont certaines stratégies de négociation pourraient aller à l'encontre de l'interdiction de longue date des pratiques de négociation manipulatrices et trompeuses. Notre but était de clarifier les attentes des participants au marché qui négocient sur les marchés canadiens et qui ont l'obligation de veiller aux intérêts des clients, pour qu'ils puissent rajuster leurs pratiques de négociation et leurs processus de supervision en conséquence.

De concert avec les ACVM, nous avons établi en mars 2013 un cadre de réglementation final pour la surveillance et la gestion des risques liés à la négociation électronique sur les marchés canadiens. Les courtiers réglementés par l'OCRCVM ont maintenant l'obligation très claire d'exercer une surveillance et de veiller aux intérêts des clients pour se protéger contre les conséquences des erreurs. En juillet 2013, nous avons aussi adopté des modifications de règles pour gérer les risques associés aux relations de négociation électronique entre les courtiers réglementés par l'OCRCVM et d'autres parties. Les modifications créent un cadre réglementaire uniforme, applicable à tous les courtiers membres de l'OCRCVM, qui définit les ententes de négociation électronique autorisées et prescrit des procédures de surveillance et de conformité appropriées. Ces modifications contribuent à l'intégrité des marchés en assurant que les risques liés à la négociation électronique se trouvent atténués par des contrôles appropriés pour toutes les activités de négociation, quelle que soit leur source.

En juillet 2013, nous avons publié la version définitive d'une note d'orientation sur la gestion des ordres stop dans le but de réduire les perturbations pour l'équité et le bon fonctionnement des marchés. Nous avons relevé plusieurs cas dans lesquels l'exécution d'ordres stop, sans limite, a nécessité l'intervention de l'OCRCVM pour modifier ou annuler des opérations déraisonnables. La note d'orientation confirme que les obligations des courtiers, que prévoient les règles sur la négociation électronique, s'étendent à la saisie des ordres stop et à l'exécution des ordres stop déclenchés.

« L'investisseur moyen s'en tire beaucoup mieux aujourd'hui qu'à tout autre moment de l'histoire pour ce qui est du coût que représente l'impact d'une opération importante sur les marchés. L'important pour les organismes de réglementation est de pouvoir cibler les stratégies abusives plutôt que la technologie elle-même, ce que l'OCRCVM fait très bien... L'organisme peut maintenant éliminer uniquement les petites activités indésirables au lieu de s'attaquer sans discernement aux bons et aux mauvais intervenants sur le marché. »

▷ **DOUG CLARK**, DIRECTEUR GÉNÉRAL, ITG CANADA CORP. DANS UN ARTICLE D'ADVISOR.CA DU 6 MARS 2013

Objectif 1 ► PROMOUVOIR UNE CULTURE DE CONFORMITÉ

CE QUE NOUS AVONS FAIT AU COURS DE L'EXERCICE 2012-2013	COMMENT NOUS L'AVONS FAIT	EN QUOI CELA IMPORTE
<p>Nous avons encouragé les sociétés à poursuivre leurs efforts en matière de conformité, de gestion des risques et de contrôle interne.</p>	<p>En décembre 2012, nous avons publié notre rapport annuel sur la conformité exposant les lacunes les plus courantes et les tendances observées lors des inspections, qui met l'accent sur les documents d'information produits aux termes de l'obligation de bien connaître le client, les produits d'investissement non indépendants, la gestion des risques liés au capital et à la liquidité, l'impartition et les contrôles de la négociation électronique.</p> <p>Nous avons tenu nos premiers congrès annuels sur la conformité à Toronto, à Montréal et à Vancouver. Plus de 350 cadres de sociétés réglementées par l'OCRCVM ont participé au congrès de Toronto, 100 ont participé à celui de Montréal et 94 à celui de Vancouver. Ces congrès ont permis à la Conformité des finances et des opérations, à la Conformité de la conduite des affaires et à l'Inscription de faire le point. Ils ont aussi accueilli des ateliers sur les enjeux des petites sociétés de courtage, sur les médias sociaux et sur le modèle de relation client-conseiller.</p> <p>Nous avons réalisé 346 examens de la conformité dans les bureaux de sociétés membres, tenu 11 séminaires/ateliers sur la conformité à l'intention des participants du secteur et produit 18 webémissions éducatives auxquelles ont assisté 10 050 personnes.</p>	<p>Le respect de normes d'équité et d'intégrité élevées profite aux investisseurs, au secteur et aux marchés financiers dans leur ensemble.</p>
<p>Nous avons publié en temps utile des orientations claires sur les questions clés et émergentes.</p>	<p>Nous avons publié 11 notes d'orientation dans leur forme définitive (sur des sujets tels que les coupe-circuits à l'échelle du marché et les pratiques de négociation manipulatrices et trompeuses).</p> <p>Nous avons publié 10 projets de notes d'orientation à des fins de commentaires (sur des sujets comme l'emprunt à des fins de placement et l'impartition).</p>	<p>La communication proactive des attentes réglementaires favorise une forte culture de conformité, tout en offrant la souplesse nécessaire de mise en oeuvre aux sociétés différentes par la taille et le modèle d'entreprise.</p>
<p>Nous avons fait avancer le projet de réécriture du manuel de réglementation vers sa mise en oeuvre.</p>	<p>Après la première publication à des fins de consultation publique de l'ensemble complet de règles en langage simple, l'OCRCVM apporte des révisions aux règles et prépare ses réponses définitives aux commentaires du public et du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), pour faire avancer le projet vers son achèvement. Quatre des huit tranches du projet de réécriture des règles en langage simple ont été achevées.</p>	<p>Des règles rédigées en langage simple favorisent la compréhension des exigences réglementaires et devraient améliorer la conformité à celles-ci.</p>
<p>Nous avons effectué un sondage sur la meilleure exécution.</p>	<p>Nous avons réalisé un sondage auprès de tous les courtiers membres afin d'évaluer les pratiques actuelles permettant à ces derniers de respecter leur obligation d'obtenir la meilleure exécution et de déterminer si de nouvelles règles doivent être adoptées à ce chapitre.</p>	<p>Le partage de pratiques exemplaires aide les membres à s'acquitter de leurs obligations concernant la meilleure exécution.</p>
<p>Diverses phases du modèle de relation client-conseiller (MRCC) ont pris effet.</p>	<p>Nous avons organisé des ateliers avec les participants du secteur dans tout le pays afin de partager avec eux les pratiques exemplaires qui permettront une mise en oeuvre réussie.</p> <p>Nos congrès sur la conformité tenus en septembre comportaient des séances axées sur la mise en oeuvre, les défis et les possibilités.</p>	<p>Le MRCC favorise la protection des investisseurs et élève les normes imposées dans le secteur. Il améliore la transparence sur les frais perçus et le rendement des comptes, réduit les conflits et renforce l'évaluation de la convenance.</p>

Objectif 2 ► PROMOUVOIR LA PROTECTION DU PUBLIC INVESTISSEUR

CE QUE NOUS AVONS FAIT AU COURS DE L'EXERCICE 2012-2013	COMMENT NOUS L'AVONS FAIT	EN QUOI CELA IMPORTE
Nous nous sommes concentrés sur les enjeux touchant les investisseurs de détail, y compris les investisseurs âgés et vulnérables.	Nous avons continué de donner activement suite aux plaintes liées à la convenance, en nous concentrant particulièrement sur celles touchant les personnes âgées. Nous avons publié notre premier rapport complet sur la mise en application, qui décrit les priorités et initiatives stratégiques et fournit des résumés de certains dossiers ouverts pendant l'année.	Cette initiative met l'accent sur cet important segment du marché et contribue à protéger ces membres du public investisseur, dont le nombre va croissant. Nous confirmons ainsi notre engagement de transparence et envoyons un message fort pour dissuader les auteurs d'éventuels méfaits.
Nous avons mieux fait connaître les outils et ressources de l'OCRCVM en matière de formation des investisseurs et l'utilisation des titres d'emploi et des titres professionnels.	Nous avons produit et distribué 327 025 signets afin de faire connaître aux investisseurs notre <i>Info-conseiller</i> (accessible au moyen d'une base de données interrogeable, par l'intermédiaire de bibliothèques et de bureaux de circonscription partout au Canada). Résultat : 53 570 personnes ont consulté <i>Info-conseiller</i> pour se renseigner sur les antécédents et les qualifications de conseillers travaillant dans des sociétés réglementées par l'OCRCVM en 2012-2013. Nous avons publié un projet de note d'orientation sur l'utilisation de titres d'emploi et de titres professionnels. Nous avons commencé à préparer un glossaire en ligne des titres professionnels et des certificats.	Les investisseurs prennent des décisions plus éclairées lorsqu'ils choisissent un conseiller soumis au cadre réglementaire de l'OCRCVM ou traitent avec lui. Après la publication de la version définitive de la note d'orientation et du glossaire en ligne, les investisseurs comprendront mieux les exigences relatives à certains titres professionnels.
Nous avons étoffé notre processus de réception et de résolution des plaintes.	Notre Service des plaintes et demandes de renseignements, composé de personnel de première ligne des bureaux de Calgary, Toronto et Montréal, a traité 1 795 demandes de renseignements provenant des investisseurs.	Offre un guichet unique permettant aux investisseurs d'obtenir des réponses rapides, efficaces et fiables à leurs demandes de renseignements.

Objectif 3 ► ASSURER UNE RÉGLEMENTATION EFFICACE ET SPÉCIALISÉE

CE QUE NOUS AVONS FAIT AU COURS DE L'EXERCICE 2012-2013	COMMENT NOUS L'AVONS FAIT	EN QUOI CELA IMPORTE
Nous avons amélioré l'efficacité et l'efficience des inspections de la conformité effectuées dans les sociétés membres.	Nous avons continué de mettre à jour et de simplifier nos modules d'inspection de la conformité en mettant l'accent sur l'évaluation des risques du point de vue des trois aspects de la conformité (Conformité de la conduite des affaires, Conformité des finances et des opérations et Conformité de la conduite de la négociation). Nous avons soumis 12 courtiers membres à des inspections intégrées comportant une évaluation holistique des risques liés à au moins deux aspects de la conformité, au lieu de soumettre les mêmes sociétés à 28 inspections distinctes à différents intervalles.	Une approche fondée sur les risques aide le personnel de l'OCRCVM et les sociétés membres à affecter les ressources dédiées à la conformité aux activités qui posent les plus grands risques, ce qui concourt à de meilleurs résultats. Des inspections intégrées peuvent offrir une vision holistique des sociétés et simplifier le processus de surveillance.
Nous avons utilisé des données et le résultat d'études pour analyser les tendances du marché afin de déterminer les risques nouveaux et de susciter des réponses réglementaires appropriées.	Nous avons créé un entrepôt de données des titres de capitaux propres qui élargira nos connaissances et permettra une collecte de renseignements plus efficace en vue des études futures (par exemple sur la liquidité invisible et les ventes à découvert). Nous avons achevé les phases I et II de notre étude des activités de négociation à haute vitesse (l'étude des opérations ROOÉ) et publié un appel à collaboration pour la phase III de l'étude.	L'analyse des tendances et des données empiriques contribuera à guider notre démarche réglementaire face aux nouvelles préoccupations soulevées par l'évolution rapide des marchés.

Objectif 3 ► ASSURER UNE RÉGLEMENTATION EFFICACE ET SPÉCIALISÉE

CE QUE NOUS AVONS FAIT AU COURS DE L'EXERCICE 2012-2013	COMMENT NOUS L'AVONS FAIT	EN QUOI CELA IMPORTE
<p>Nous avons amélioré notre capacité de cerner les préoccupations et tendances nouvelles en matière de mise en application.</p>	<p>Notre Service des plaintes et demandes de renseignements suit les données relatives aux plaintes des clients de détail et a commencé à compiler ces données pour mieux cerner les tendances et préoccupations nouvelles liées aux investisseurs de détail. Le premier rapport a été présenté en début d'année. Le prochain est prévu en septembre 2013.</p>	<p>L'identification des préoccupations et tendances nouvelles en matière de mise en application nous aide à établir des priorités, à renforcer la protection des investisseurs et à affecter les ressources là où elles sont le plus nécessaires.</p>

Objectif 4 ► RENFORCER L'ÉQUITÉ, L'INTÉGRITÉ ET LA COMPÉTITIVITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS CANADIENS

CE QUE NOUS AVONS FAIT AU COURS DE L'EXERCICE 2012-2013	COMMENT NOUS L'AVONS FAIT	EN QUOI CELA IMPORTE
<p>Nous avons continué de mettre en œuvre les recommandations formulées dans le rapport sur les événements ayant entouré le krach éclair du 6 mai 2010.</p>	<p>Nous avons adopté des règles sur la négociation électronique.</p> <p>Nous avons publié la version définitive de la note d'orientation sur les coupe-circuits à l'échelle du marché afin de confirmer qu'un coupe-circuit à l'échelle du marché au Canada serait déclenché en même temps qu'un coupe-circuit à l'échelle du marché aux États-Unis.</p> <p>Nous avons publié la version définitive d'une note d'orientation précisant la politique de l'OCRCVM en matière de modification et d'annulation de transactions.</p>	<p>Ces mesures atténuent les risques et la volatilité excessive sur les marchés, concourent à une activité de négociation plus équitable et ordonnée, et favorisent la confiance dans l'intégrité des marchés financiers canadiens.</p> <p>En rendant publique notre approche relative à la modification et à l'annulation de transactions, nous témoignons de notre souci de transparence.</p>
<p>Nous avons renforcé la surveillance et les alertes électroniques.</p>	<p>Nous avons créé de nouvelles alertes en temps réel et de nouveaux rapports sur les transactions après leur exécution pour pouvoir mieux détecter les cas d'empilement, de manipulation d'ordres, de bourrage d'ordres et d'émission d'ordres trompeurs.</p>	<p>Cette initiative nous aidera à repérer les pratiques de négociation manipulatrices et trompeuses et à prendre des mesures en conséquence.</p>
<p>Nous avons continué de relever les défis nouveaux en matière de réglementation durant une période de changements rapides sur les marchés.</p>	<p>Nous avons travaillé avec les ACVM à une variété de projets liés à la structure des marchés, dont le lancement d'un nouveau cadre de réglementation sur la liquidité invisible pour préserver un processus efficace de formation des cours, l'élargissement des règles relatives aux ventes à découvert et l'adoption de nouvelles dispositions sur la négociation électronique afin d'atténuer les risques pour le marché.</p>	<p>Ces initiatives ont pour objet de faire en sorte que les marchés canadiens des titres de capitaux propres continuent d'évoluer de façon équitable et efficace.</p>
<p>Nous nous sommes concentrés sur la surveillance des opérations sur le marché des titres de créance.</p>	<p>Nous avons publié pour commentaires un cadre de surveillance en temps opportun et cherché à instaurer une meilleure surveillance du marché des titres de créance au Canada.</p>	<p>Comme le marché des titres de créance est moins transparent que les marchés boursiers, ce cadre de surveillance permettra, une fois en place, de mieux veiller à l'application des règles de protection des investisseurs et d'intégrité des marchés.</p>

Objectif 5 ► AGIR DE FAÇON RESPONSABLE, JUSTE ET TRANSPARENTE

CE QUE NOUS AVONS FAIT AU COURS DE L'EXERCICE 2012-2013	COMMENT NOUS L'AVONS FAIT	EN QUOI CELA IMPORTE
Nous avons élaboré et publié nos priorités en matière de politiques.	Nous avons passé en revue et réévalué nos priorités en matière de politiques pour le prochain exercice.	Ce document donne aux parties intéressées un aperçu de notre programme d'élaboration de politiques et aide les membres à se préparer à la mise en œuvre.
Nous avons publié notre deuxième rapport annuel sur les dispenses.	Le rapport fournit un sommaire des dispenses accordées aux membres à l'égard de certaines Règles des courtiers membres, y compris en ce qui a trait à la formation et aux compétences requises, et à l'égard de dispositions précises des Règles universelles d'intégrité du marché (RUIM). Nous avons publié notre rapport annuel sur la mise en application et notre rapport annuel consolidé sur la conformité.	Le rapport annuel des dispenses procède de notre engagement de transparence et aide les sociétés à mieux comprendre les différents types de dispenses que l'OCRCVM peut accorder dans des circonstances appropriées. Ces rapports annuels aident les parties intéressées à comprendre les priorités et le souci de conformité de l'OCRCVM et à y répondre.

Objectif 6 ► ÊTRE UN ORGANISME RENTABLE ET EFFICIENT

CE QUE NOUS AVONS FAIT AU COURS DE L'EXERCICE 2012-2013	COMMENT NOUS L'AVONS FAIT	EN QUOI CELA IMPORTE
Nous avons distribué le produit de la vente des actions de CDS aux courtiers membres admissibles.	Nous avons distribué le produit, déduction faite des coûts liés à l'opération et du prix de base rajusté des actions, aux courtiers membres admissibles en mars 2013.	Les sommes remises permettront aux courtiers membres de faire face à l'environnement actuel du secteur.
Nous avons amélioré le système de surveillance STEP afin de rendre son fonctionnement plus fiable et plus efficient.	Nous avons mis à niveau le système d'exploitation sous-jacent et augmenté la capacité de stockage.	Ces améliorations permettront une maintenance plus efficiente du système STEP, ce qui limitera la hausse des coûts de fonctionnement.
Nous avons rationalisé nos centres de données afin de réduire les charges et de renforcer les contrôles.	Nous avons regroupé les systèmes et les données de nos trois centres de données en un centre de données virtuel unique.	Le regroupement des services réduit les coûts de fonctionnement, renforce les mesures de contrôle internes et aide l'OCRCVM à accroître sa capacité en prévision des changements touchant les marchés.

Objectif 7 ▶ ÊTRE UN EMPLOYEUR DE CHOIX

CE QUE NOUS AVONS FAIT AU COURS DE L'EXERCICE 2012-2013	COMMENT NOUS L'AVONS FAIT	EN QUOI CELA IMPORTE
Nous avons sollicité les commentaires des employés pour améliorer leur engagement.	Nous avons réalisé un deuxième sondage auprès des employés et élaboré un plan en fonction des résultats obtenus.	Ces mesures contribuent à l'efficacité de notre organisme en favorisant un milieu de travail qui attire et fidélise un personnel spécialisé et engagé.
Nous avons encouragé la participation des employés aux programmes de bénévolat dans la collectivité.	Nous avons créé un partenariat avec Jeunes Entreprises pour aider les jeunes à acquérir des compétences en finance et mettre à profit l'expertise des employés.	Ces mesures renforcent l'esprit d'équipe au travail et encouragent la littéracie financière chez les jeunes.
Nous avons offert des possibilités de formation et de perfectionnement aux employés.	Nous avons élargi l'éventail d'outils de formation offerts aux employés dans les domaines propres à leur emploi, par exemple, les pratiques exemplaires dans les techniques d'audit, la rédaction commerciale et l'animation.	Ces mesures donnent aux employés des possibilités de perfectionnement professionnel.

“Il existe déjà aux États-Unis des normes rigoureuses de déclaration des opérations et, d'après ce que je comprends, l'OCRCVM est en train de créer un cadre semblable au Canada. La transparence est pour moi un élément important des marchés publics et facilite le service à la clientèle et la participation au marché. ”

▶ **ANDY DICKINSON**, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET CHEF DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT, SCOTIA CAPITAUX, PUBLIÉS DANS LE FINANCIAL POST, LE 21 FÉVRIER 2013, EN RÉPONSE À LA PROPOSITION DE L'OCRCVM VISANT LES MARCHÉS DES TITRES D'EMPRUNT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OCRCVM

RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE

Le conseil d'administration de l'OCRCVM est composé de 15 administrateurs, dont le président et chef de la direction, et d'un nombre égal d'administrateurs indépendants et d'administrateurs du secteur (marchés ou courtiers membres).

Sept administrateurs indépendants
Cinq représentants des courtiers membres
Deux représentants des marchés membres

Le président du conseil peut être un administrateur du secteur ou un administrateur indépendant.

Le Groupe TMX peut nommer l'un des administrateurs représentant les marchés, conformément au Règlement général de l'OCRCVM. L'autre administrateur représentant les marchés est un représentant d'un marché autre qu'un marché ayant des liens avec le Groupe TMX ou qu'une entité membre du Groupe TMX.



Présidente et chef de la direction

SUSAN WOLBURGH JENAH ¹
 PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION
 (DEPUIS FÉVRIER 2007)
 TORONTO (ONTARIO)

Administrateurs du secteur

M. MARIANNE HARRIS,
PRÉSIDENTE ²
 (DEPUIS SEPTEMBRE 2010)
 DIRECTRICE GÉNÉRALE ET PRÉSIDENTE,
 MERRILL LYNCH CANADA, INC.
 TORONTO (ONTARIO)
 ▷ Membre du Comité des finances
 et d'audit comptable

LUC BACHAND ³
 (DEPUIS SEPTEMBRE 2012)
 VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL ET CHEF,
 BMO MARCHÉS DES CAPITAUX, QUÉBEC
 MONTRÉAL (QUÉBEC)
 ▷ Membre du Comité des ressources
 humaines et des régimes de retraite

ROBERT C. BLANCHARD ⁴
 (DEPUIS AOÛT 2010)
 PRÉSIDENT, HAYWOOD SECURITIES INC.
 VANCOUVER (COLOMBIE-BRITANNIQUE)
 ▷ Membre du Comité des ressources
 humaines et des régimes de retraite

TAL COHEN ⁵
 (DEPUIS NOVEMBRE 2009)
 CHEF DE LA DIRECTION, CHI-X GLOBAL
 NEW YORK, ÉTAT DE NEW YORK, ÉTATS-UNIS
 ▷ Membre du Comité des ressources
 humaines et des régimes de retraite

K. PRUYN HASKINS ⁶
 (DEPUIS SEPTEMBRE 2012)
 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET CO-CHEF,
 VENTE ET NÉGOCIATION D' ACTIONS
 MONDIALES, SERVICES BANCAIRES ET
 MARCHÉS MONDIAUX, BANQUE SCOTIA
 TORONTO (ONTARIO)
 ▷ Membre du Comité des ressources
 humaines et des régimes de retraite

THOMAS A. KLOET ⁷
 (DEPUIS OCTOBRE 2008)
 CHEF DE LA DIRECTION, GROUPE TMX INC.
 TORONTO (ONTARIO)
 ▷ Membre du Comité des finances
 et d'audit comptable

Administrateurs indépendants

MICHAEL T. BOYCHUK ¹

(DEPUIS SEPTEMBRE 2012)
PRÉSIDENT, BIMCOR INC.
MONTRÉAL (QUÉBEC)

- ▷ Membre du Comité de la gouvernance

JAMES DONEGAN ²

(DEPUIS SEPTEMBRE 2012)
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION,
OMERS CAPITAL MARKETS
TORONTO (ONTARIO)

- ▷ Membre du Comité des finances et d'audit comptable

MIKE GAGNÉ ³

(DEPUIS SEPTEMBRE 2009)
ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS
INVERMERE (COLOMBIE-BRITANNIQUE)

- ▷ Membre du Comité des finances et d'audit comptable
- ▷ Membre du Comité de la gouvernance

BRIAN HEIDECKER ⁴

(DEPUIS SEPTEMBRE 2011)
PRÉSIDENT ÉMÉRITE,
UNIVERSITÉ DE L'ALBERTA
EDMONTON (ALBERTA)

- ▷ Membre du Comité de la gouvernance
- ▷ Membre du Comité des finances et d'audit comptable

EDWARD IACOBUCCI ⁵

(DEPUIS SEPTEMBRE 2012)
PROFESSEUR, FACULTÉ DE DROIT ET
DOYEN ASSOCIÉ À LA RECHERCHE,
UNIVERSITÉ DE TORONTO
TORONTO (ONTARIO)

- ▷ Membre du Comité de la gouvernance

DANIEL F. MUZYKA, VICE-PRÉSIDENT ⁶

(DEPUIS JUIN 2005)
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION,
LE CONFERENCE BOARD DU CANADA
OTTAWA (ONTARIO)

- ▷ Membre du Comité de la gouvernance
- ▷ Membre du Comité des ressources humaines et des régimes de retraite

CATHERINE SMITH ⁷

(DEPUIS SEPTEMBRE 2012)
ADMINISTRATRICE DE SOCIÉTÉS
TORONTO (ONTARIO)

- ▷ Membre du Comité de la gouvernance
- ▷ Présidente du Comité des ressources humaines et des régimes de retraite



Administrateurs sortants

MICHELLE KHALILI, VICE-PRÉSIDENTE

(DEPUIS DÉCEMBRE 2008)
DIRECTRICE GÉNÉRALE, MARCHÉS
DES TITRES DE PARTICIPATION,
MARCHÉS MONDIAUX CIBC
TORONTO (ONTARIO)

- ▷ Membre du Comité des ressources humaines et des régimes de retraite

GERRY ROCCHI, PRÉSIDENT DU CONSEIL

(DEPUIS AOÛT 2004)
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION,
GREEN POWER ACTION INC.
TORONTO (ONTARIO)

- ▷ Membre du Comité de la gouvernance

ERIC KIRZNER

(DEPUIS AOÛT 2010)
PROFESSEUR, ROTMAN SCHOOL OF
MANAGEMENT, UNIVERSITÉ DE TORONTO
TORONTO (ONTARIO)

- ▷ Membre du Comité des finances et d'audit comptable

DANIEL LECLAIR

(DEPUIS JUIN 2004)
ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS
SHEFFORD (QUÉBEC)

- ▷ Président du Comité des finances et d'audit comptable

YVES NÉRON

(DEPUIS SEPTEMBRE 2010)
PREMIER VICE-PRÉSIDENT ET CHEF
DES SERVICES AUX PARTICULIERS,
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS
MONTRÉAL (QUÉBEC)

- ▷ Membre du Comité des ressources humaines et des régimes de retraite

D. GRANT VINGOE

(DEPUIS AOÛT 2004)
ASSOCIÉ, ARNOLD & PORTER LLP
NEW YORK, ÉTAT DE NEW YORK, ÉTATS-UNIS

- ▷ Président du Comité de la gouvernance

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OCRCVM

RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE

Réunions du conseil
d'administration
en 2012-2013

AU TOTAL, 32 RÉUNIONS ONT EU LIEU PENDANT L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013.

ON TROUVERA CI-DESSOUS UNE VENTILATION DES PRÉSENCES.

(DU 1^{ER} AVRIL 2012 AU 31 MARS 2013)

ADMINISTRATEUR	CONSEIL D'ADMI- NISTRATION	FINANCES ET AUDIT COMPTABLE	GOUVERNANCE	RESSOURCES HUMAINES ET RÉGIMES DE RETRAITE	RÉUNIONS PRÉPARATOIRES AVEC LE PERSONNEL DU SERVICE DES POLITIQUES	RÉUNIONS SPÉCIALES	RÉMUNÉRATION TOTALE
LUC BACHAND*	4/4	s.o.	s.o.	4/5	3/4	2/2	
ROBERT BLANCHARD	5/6	s.o.	s.o.	4/6	3/4	5/5	
MICHAEL BOYCHUK*	4/4	s.o.	4/4	s.o.	4/4	s.o.	27 871,08 \$
TAL COHEN	5/6	s.o.	s.o.	5/6	4/4	1/3	
JAMES DONEGAN*	4/4	3/3	s.o.	s.o.	4/4	s.o.	26 267,58 \$
MIKE GAGNÉ	6/6	5/5	2/2	s.o.	4/4	3/3	55 436,38 \$
M. MARIANNE HARRIS***	6/6	5/5	s.o.	s.o.	4/4	3/3	
BRIAN HEIDECKER	6/6	3/3	6/6	s.o.	4/4	3/3	51 221,96 \$
PRUYN HASKINS*	4/4	s.o.	s.o.	5/5	4/4	2/2	
EDWARD IACOBUCCI*	4/4	s.o.	4/4	s.o.	4/4	s.o.	26 802,08 \$
ERIC KIRZNER^	1/2	2/2	s.o.	s.o.	s.o.	3/3	15 683,45 \$
MICHELLE KHALILI^	1/2	s.o.	s.o.	1/1	s.o.	s.o.	
THOMAS A. KLOET	5/6	4/5	s.o.	s.o.	4/4	1/1	
DANIEL LECLAIR^	2/2	2/2	s.o.	s.o.	s.o.	3/3	17 548,90 \$
DANIEL MUZYKA	6/6	s.o.	6/6	3/2	4/4	2/3	49 704,49 \$
YVES NÉRON^	4/4	s.o.	s.o.	4/4	2/2	2/3	
GERRY ROCCHI^	2/2	s.o.	2/2	s.o.	s.o.	3/3	22 077,30 \$
CATHERINE SMITH*	4/4	s.o.	4/4	5/5	4/4	3/3	34 468,98 \$
GRANT VINGOE^	2/2	s.o.	2/2	s.o.	s.o.	3/3	17 497,22 \$
SUSAN WOLBURGH JENAH	6/6	5/5	6/6	4/4	4/4	5/5	

* Cet administrateur s'est joint au conseil au cours de l'année.

^ Cet administrateur a quitté le conseil au cours de l'année.

** Seuls les administrateurs indépendants sont rémunérés par l'OCRCVM.

*** Dans le rapport annuel 2011-2012, les données concernant les réunions auxquelles M. Marianne Harris a assisté étaient inexactes. Voici les données exactes : Finances et audit comptable – 3/3 et Gouvernance – s.o.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

L'OCRCVM ne rémunère pas les administrateurs du secteur pour leur participation au conseil de l'OCRCVM ou à ses comités. L'OCRCVM rémunère les administrateurs indépendants selon le barème suivant :

CONSEIL

- ▷ Honoraires annuels de 15 000 \$
- ▷ Président du conseil – 7 500 \$ additionnels, si le président est un administrateur indépendant
- ▷ Vice-président du conseil – 4 000 \$ additionnels, si le vice-président est un administrateur indépendant
- ▷ Réunions du conseil de moins de deux heures – jetons de présence de 1 000 \$
- ▷ Réunions du conseil de deux heures ou plus – jetons de présence de 1 500 \$

COMITÉS

- ▷ Membres d'un comité – 1 500 \$ par an
- ▷ Présidents d'un comité – 4 000 \$ (sauf dans le cas du président du Comité des ressources humaines et des régimes de retraite, dont les honoraires sont de 3 500 \$)
- ▷ Réunions d'un comité de moins de deux heures – 1 000 \$
- ▷ Réunions d'un comité de deux heures ou plus – 1 500 \$

Si le lieu d'une réunion du conseil ou d'un comité nécessite une journée additionnelle de déplacements et que l'administrateur y assiste en personne, des frais de déplacement supplémentaires de 1 000 \$ sont accordés.

MANDATS DES COMITÉS DU CONSEIL

COMITÉ DE LA GOUVERNANCE

Recommande des candidats admissibles pour siéger au conseil et à ses comités; examine les principes et les pratiques de l'OCRCVM en matière de gouvernance; reconnaît et gère les conflits d'intérêts potentiels; établit le processus d'autoévaluation du conseil; nomme les membres du comité d'instruction.

COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT COMPTABLE

Aide le conseil dans la supervision des processus comptables et d'information financière; de la qualification, de l'indépendance et du rendement de l'auditeur indépendant de l'OCRCVM; et du système de contrôle et des processus de gestion du risque de l'OCRCVM.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DES RÉGIMES DE RETRAITE

S'assure que l'OCRCVM est en mesure de recruter et de conserver du personnel ayant le calibre et l'expérience qui conviennent pour atteindre ses objectifs et améliorer le professionnalisme et l'efficacité de l'organisme; aide le conseil à surveiller les politiques et procédures de l'OCRCVM en matière de ressources humaines, ses régimes d'avantages sociaux et de retraite et la conformité à la réglementation.

ORGANISME CANADIEN DE RÉGLEMENTATION
DU COMMERCE DES VALEURS MOBILIÈRES

RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion traite des activités de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM ») et de sa situation financière pour l'exercice clos le 31 mars 2013, par rapport à l'exercice précédent clos le 31 mars 2012 (ajustées pour tenir compte de l'adoption des Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif au cours de l'exercice considéré). Le rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2013.

L'OCRCVM est un organisme sans but lucratif qui fonctionne suivant un principe de recouvrement des coûts et qui recouvre ses charges de fonctionnement auprès de plusieurs sources. La principale source constitue les cotisations des membres relativement aux activités liées à la réglementation des courtiers et à la réglementation des marchés qui sont recueillies selon leur modèle de tarification respectif. Les sources secondaires de produits liées à la réglementation des courtiers comprennent les prélèvements sur prises fermes, lesquelles représentent un pourcentage proportionnel de la valeur de la plupart des placements publics par voie de prises fermes de capitaux propres et de titres d'emprunt au Canada, et les droits d'inscription fondés sur des ententes de partage des charges conclues auprès des commissions des valeurs mobilières provinciales. Une autre source de produits importante liée à la réglementation des marchés se rapporte aux produits en matière de présentation de l'information en temps opportun versés par la TSX, la TSX-V et la CNSX pour la gestion de leurs politiques en matière d'information occasionnelle.

NOUVEAUX MODÈLES DE TARIFICATION

Le 1^{er} avril 2012, l'OCRCVM a mis en oeuvre de nouveaux modèles de tarification pour les activités liées à la réglementation des courtiers ainsi que pour les activités liées à la réglementation des marchés.

Les principaux changements apportés au modèle de tarification des courtiers membres ont été l'introduction de taux en fonction des revenus pour le calcul des cotisations, l'élimination du calcul du capital, l'introduction d'un facteur de risque ainsi qu'une augmentation du montant minimum de cotisation. Les composantes prélèvements sur prises fermes, droits d'inscription et intérêts du modèle restent inchangées et des précisions ont été apportées à la définition des titres qui attirent des prélèvements sur prises fermes ainsi qu'aux calculs respectifs.

Le principal changement apporté au modèle de tarification des marchés a été l'introduction d'une composante tarif en fonction du nombre de messages traités par le système de surveillance de l'OCRCVM pour recouvrer les charges relatives à la technologie du système de surveillance. Le solde des charges est attribué aux cotisations des membres en fonction du nombre d'opérations plutôt qu'au volume d'actions négociées avec des frais minimums par marché.

Les modèles n'ont aucune incidence sur les produits de l'OCRCVM et sont assujettis aux augmentations ou aux diminutions prévues puisque les produits sont comptabilisés selon le principe de la récupération des coûts; il y a cependant eu une certaine incidence sur les produits liés aux prélèvements sur prises fermes en raison d'un plus grand bassin de titres qui attirent les prélèvements.

Sur une base consolidée, lorsque l'on compare les cotisations de l'exercice 2013 (en s'appuyant sur les nouveaux modèles de tarification) avec les estimations pour l'exercice 2013 en fonction des anciens modèles de tarification, 49 % (98) de toutes les sociétés de l'OCRCVM ont connu une diminution des cotisations et 73 % (85) des sociétés qui paient à la fois des droits d'inscription de courtiers et de marché ont connu un déclin.

Lorsque la comparaison est faite au moyen d'un modèle de tarification distinct, 78 % des sociétés membres qui paient des cotisations liées à la réglementation des courtiers ont connu une augmentation, et 39 % d'entre elles ont connu une hausse en raison de la modification du montant minimum de cotisation. Vingt-deux pour cent des sociétés n'ont connu aucun changement ou ont connu une diminution des cotisations liées à la réglementation des courtiers. Quatre-vingt-six pour cent des sociétés membres qui paient des cotisations liées à la réglementation des marchés ont connu une diminution, et 96 % des teneurs de marché ont enregistré une baisse.

PRODUIT DE LA CESSIION D' ACTIONS DE LA CAISSE CANADIENNE DE DÉPÔT DE VALEURS LIMITÉE (« CDS ») ET REMBOURSEMENT DES COTISATIONS DES COURTIER MEMBRES

Le 1^{er} août 2012, lors de l'acquisition de CDS par Corporation d'Acquisition Groupe Maple (« Maple »), en se fondant sur un prix d'acquisition total de 167 500 \$ pour la totalité des actions en circulation

de CDS, l'OCRCVM a reçu des produits en trésorerie se chiffrant à 25 481 \$ en échange de sa participation de 15,2 % dans les actions ordinaires en circulation de CDS.

L'application du produit de la cession ainsi que la méthode de distribution aux courtiers membres ont été déterminées uniquement par les personnes qui sont à la fois courtier et administrateur de l'OCRCVM, conformément à l'accord de regroupement entre l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM) et les Services de réglementation du marché inc. (SRM).

Le produit total de 25 481 \$, après déduction des frais liés à la transaction et du prix de base du placement, a été distribué aux courtiers membres admissibles en mars 2013 à titre de remboursement des cotisations des courtiers membres.

TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES POUR LES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF (NCOSBL)

Le 1^{er} avril 2012, l'OCRCVM a adopté les NCOSBL. Les méthodes comptables présentées dans les états financiers conformément aux NCOSBL ont été utilisées pour établir les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2013, les informations comparatives ainsi que l'état de la situation financière d'ouverture à la date de transition.

L'adoption des NCOSBL a eu les incidences transitoires suivantes par rapport aux normes comptables utilisées dans les états financiers de l'exercice précédent :

- a) La comptabilisation de l'actif transitoire net pour les régimes d'avantages sociaux futurs de 984 \$ et du placement initial dans CDS de 617 \$ le 1^{er} avril 2011, ce qui a entraîné une augmentation du solde de l'actif net et du fonds non grevé d'affectations de l'ordre de 1 601 \$ à l'ouverture de l'exercice 2012.
- b) L'augmentation des charges relatives aux avantages sociaux futurs au cours de l'exercice 2012 de 81 \$, en raison de l'élimination d'un actif transitionnel, ce qui a entraîné une augmentation du solde de l'actif net et du fonds non grevé d'affectations de l'ordre de 1 520 \$ à la clôture de l'exercice.

Le total ajusté de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges pour l'exercice 2012 s'est chiffré à (7 435 \$) et le total ajusté de l'actif net s'est élevé à 96 738 \$.

L'OCRCVM a décidé de reporter les soldes non amortis pour les gains actuariels (pertes actuarielles) et le coût des services passés lié aux avantages sociaux futurs qui ont été déterminés précédemment, conformément aux principes comptables généralement reconnus pré-basculement.

À l'application des NCOSBL, certains décaissements qui ont été précédemment comptabilisés comme des virements tirés du fonds grevé d'affectations et versés au fonds non grevé d'affectations sont maintenant comptabilisés à titre de charges ou d'immobilisations corporelles du fonds grevé d'affectations plutôt qu'à titre de virements interfonds.

En raison de la transition aux NCOSBL, le placement dans les immobilisations corporelles a été combiné avec les fonds respectifs, soit le fonds non grevé d'affectations, le fonds grevé d'affectations externes ainsi que le fonds pour le regroupement. Cela s'est traduit par l'affectation de l'amortissement au fonds non grevé d'affectations, au fonds grevé d'affectations externes et au fonds pour le regroupement. Il n'y a eu aucune incidence globale sur le total de l'actif net, ni sur le total de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges.

L'application a eu les incidences transitoires suivantes sur l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges des différents fonds pour l'exercice 2012 :

- a) Comptabilisation des charges ponctuelles liées à la résiliation anticipée de l'entente SMARS (le système de surveillance des marchés de la Bourse de Toronto et de la Bourse de croissance TSX) de 4 420 \$ dans le fonds grevé d'affectations externes plutôt que dans le fonds non grevé d'affectations.
- b) Comptabilisation de l'amortissement de 37 \$ sur les investissements dans le système de surveillance dans le fonds grevé d'affectations externes et de 14 \$ sur les investissements dans le regroupement des bureaux de Toronto dans le fonds pour le regroupement plutôt que dans le fonds non grevé d'affectations.

(en milliers de dollars)

L'incidence nette sur l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges pour l'exercice 2012 et sur l'actif net des fonds au 31 mars 2012 a été la suivante :

	Fonds non grevé d'affectations	Fonds grevé d'affectations externes	Fonds pour le regroupement
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	4 471	(4 457)	(14)
Actif net	(1 378)	719	659

Le conseil d'administration a décidé de combiner l'investissement en immobilisations corporelles dans le fonds non grevé d'affectations, le fonds grevé d'affectations externes et le fonds pour le regroupement. Les soldes du fonds non grevé d'affectations, du fonds grevé d'affectations externes et du fonds pour le regroupement, sur une base combinée, se détaillent comme suit :

	Fonds non grevé d'affectations	Immobilisations corporelles	Total
Actif net à la clôture de l'exercice 2012 (ajusté)	26 847	17 404	44 251
Actif net à la clôture de l'exercice 2013	29 733	17 864	47 597

	Fonds grevé d'affectations externes	Immobilisations corporelles	Total
Actif net à la clôture de l'exercice 2012 (ajusté)	17 739	719	18 458
Actif net à la clôture de l'exercice 2013	15 189	2 195	17 384

	Fonds pour le regroupement	Immobilisations corporelles	Total
Actif net à la clôture de l'exercice 2012 (ajusté)	(58)	659	601
Actif net à la clôture de l'exercice 2013	22	604	626

INFORMATION FINANCIÈRE SOMMAIRE

Fonds non grevé d'affectations

(en milliers de dollars)	Exercice 2013	Exercice 2012 Ajusté	Écart \$	Écart %
PRODUITS				
Réglementation des courtiers				
Cotisations des membres	47 570	45 329	2 241	5 %
Remboursement des cotisations des membres	(23 783)	0	(23 783)	Sans objet
Prélèvements sur prises fermes	9 830	7 602	2 229	29 %
Droits d'inscription	2 319	2 500	(181)	(7 %)
Droits d'entrée	90	155	(65)	(42 %)
	36 026	55 586	(19 560)	(35 %)
Réglementation des marchés				
Application des règles universelles d'intégrité du marché (RUIM)	23 488	25 435	(1 947)	(8 %)
Présentation de l'information en temps opportun	3 821	3 408	413	12 %
Produits du marché	93	120	(27)	(22 %)
	27 402	28 963	(1 561)	(5 %)
Autres produits				
Gain sur la cession d'actions de CDS	23 783	0	23 783	Sans objet
Intérêts	583	445	138	31 %
Divers	120	5	115	2 306 %
	24 486	450	24 036	5 341 %
Total des produits du fonds non grevé d'affectations				
	87 914	84 999	2 915	3 %
CHARGE DU FONDS NON GREVÉ D'AFFECTATIONS				
Charges de fonctionnement attribuables à la réglementation des courtiers				
	56 252	56 343	(91)	(0 %)
Charges de fonctionnement attribuables à la réglementation des marchés				
	28 316	31 929	(3 613)	(11 %)
	84 568	88 272	(3 704)	(4 %)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES				
	3 346	(3 273)	6 619	(202 %)

(en milliers de dollars)

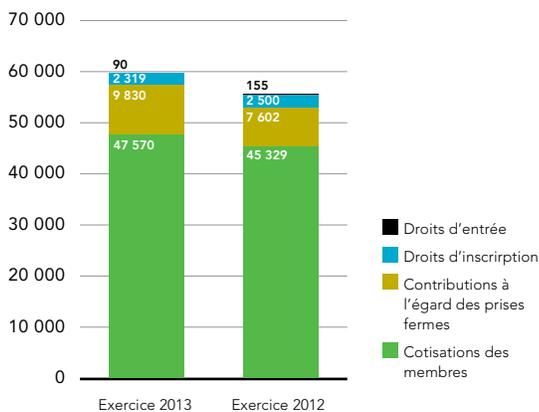
PRODUITS

Les produits du fonds non grevé d'affectations pour la période s'élevèrent à 87 914 \$, en hausse de 2 915 \$ (3 %) par rapport à 84 999 \$ pour l'exercice 2012.

Les produits comprennent un remboursement ponctuel des cotisations liées à la réglementation des courtiers correspondant au gain sur la cession des actions de CDS, après déduction des coûts de transaction au cours de l'exercice 2013.

Les cotisations des membres liées à la réglementation des courtiers ainsi qu'à la réglementation des marchés (RUIM) sont les principales sources de produits. Elles représentent environ 81 % (en excluant le remboursement ponctuel des cotisations, 83 % au cours de l'exercice 2012) du total des produits de l'OCRCVM et sont recouvrées selon leur modèle de tarification respectif.

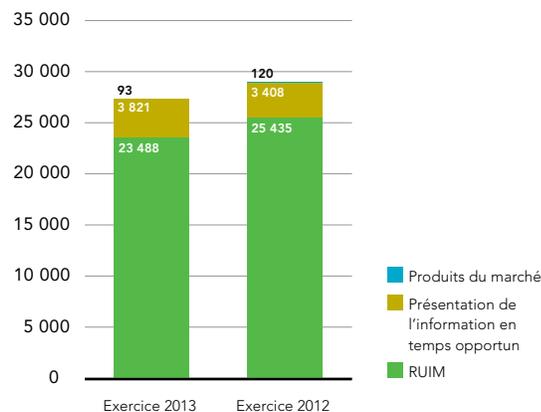
PRODUITS DE LA RÉGLEMENTATION DES COURTIERS (\$)



Les cotisations des membres relatives à la réglementation des courtiers s'élevèrent à 47 570 \$ (en excluant le remboursement ponctuel des cotisations), en hausse de 2 241 \$ (5 %) par rapport à 45 329 \$ pour l'exercice 2012, en raison des augmentations des coûts prévues et d'aucune subvention au cours de l'exercice 2013, comparativement à la subvention de 780 \$ en 2012.

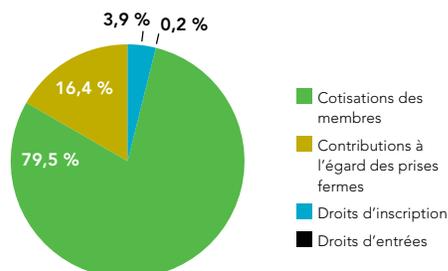
Les droits de RUIM ont diminué de 1 947 \$ (8 %), passant de 25 435 \$ pour l'exercice 2012 à 23 488 \$ en raison de la diminution des charges relatives à la technologie et de l'élimination de la subvention de 2 092 \$ de l'exercice 2012.

PRODUITS DE LA RÉGLEMENTATION DES MARCHÉS (\$)

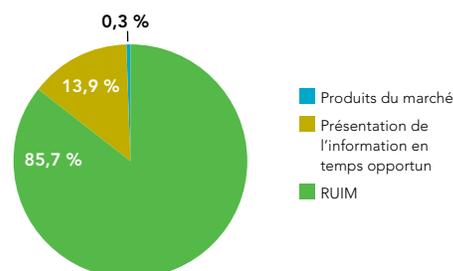


Les cotisations sont fondées sur les budgets des charges de fonctionnement approuvés, lesquels sont ensuite diminués par les sources secondaires de produits et ajustés en conséquence pour tout excédent des produits par rapport aux charges ou toute insuffisance provenant de l'exercice précédent. De plus, les dépenses en immobilisations et les charges de fonctionnement approuvées et financées par le fonds grevé d'affectations ne sont pas recouvrées par les cotisations des membres, mais sont imputées aux charges de fonctionnement du Fonds grevé d'affectations.

PRODUITS DE LA RÉGLEMENTATION DES COURTIERS POUR L'EXERCICE 2012



PRODUITS DE LA RÉGLEMENTATION DES MARCHÉS POUR L'EXERCICE 2012



Les produits cumulés provenant des sources secondaires ont augmenté de 2 368 \$ (17 %), passant de 13 785 \$ à 16 154 \$ en glissement annuel.

Les prélèvements sur prises fermes, la principale source secondaire de produits des courtiers, ont augmenté de 2 229 \$ (29 %), passant de 7 602 \$ pour l'exercice 2012 à 9 830 \$, en raison i) d'un plus grand groupe de titres qui a attiré des prélèvements; et ii) de la reprise d'une provision de l'exercice précédent se chiffrant à 780 \$. L'autre source secondaire de produits, les droits d'inscription, ont diminué de 181 \$ (7 %) pour l'exercice 2013, pour se chiffrer à 2 319 \$.

La source de produits secondaires liés à la réglementation des marchés se compose des produits relatifs à la présentation de l'information en temps opportun versés par la TSX, la TSX-V et la CNSX pour la gestion de leurs politiques en matière de présentation de l'information en temps opportun. Ce montant est de 3 821 \$ pour l'exercice 2013, en hausse de 413 \$ (12 %) par rapport à l'exercice 2012, grâce à un meilleur suivi des ressources consommées.

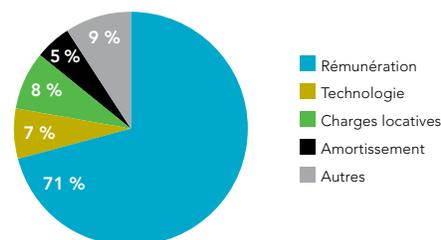
Les autres produits comprennent le gain sur la cession d'actions de CSD de 23 783 \$, soit le produit de 25 481 \$, après déduction des charges de 1 081 \$ et du prix de base de l'investissement, qui s'élève à 617 \$.

CHARGES

L'OCRCVM est un organisme sans but lucratif qui fonctionne suivant un principe de recouvrement des coûts.

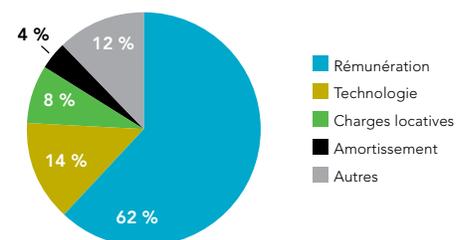
Les charges de fonctionnement de l'OCRCVM comprennent cinq catégories principales :

CHARGES DE FONCTIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2013



Les catégories, soit la rémunération, la technologie, les charges locatives et l'amortissement, représentent environ 91 % des charges de fonctionnement de l'OCRCVM (88 % pour l'exercice 2012). La proportion des charges relatives à la technologie est passée de 14 % pour l'exercice 2012 à 7 %, en raison des économies réalisées en 2013 découlant de l'élimination du système de surveillance en double (SMARS) utilisé pour les marchés de la TSX et de la TSX-V. L'augmentation de la tranche des charges de rémunération est principalement attribuable à la hausse des charges au titre des régimes de retraite et à l'accroissement de la main-d'œuvre affectée à la réglementation des marchés. La hausse des charges au titre des régimes de retraite a été provoquée par des taux d'actualisation et un rendement du marché moindres (de plus amples renseignements figurent à la

CHARGES DE FONCTIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2012



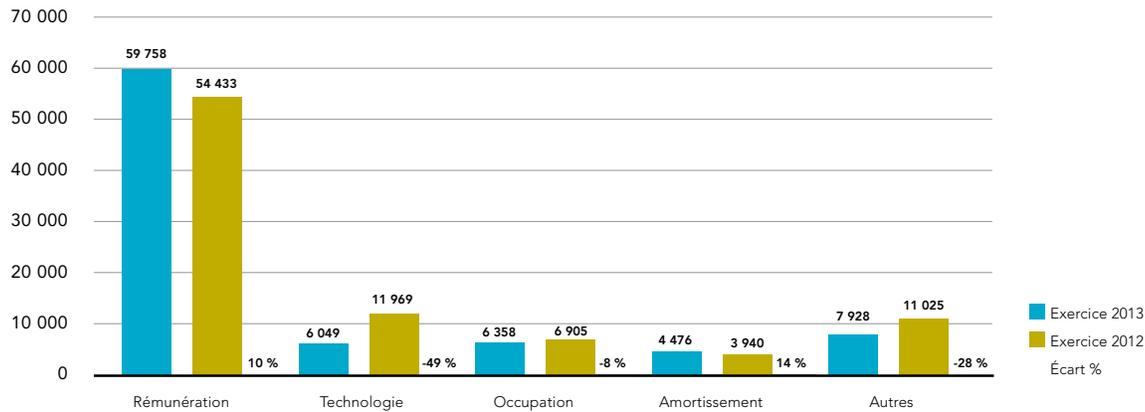
note 9 des états financiers). L'OCRCVM apportera des changements à son régime à prestations déterminées l'an prochain, notamment a) la résiliation du régime pour les nouveaux salariés et b) l'augmentation des taux de cotisation pour les salariés inscrits au régime.

Afin de faciliter l'attribution adéquate des charges, les charges directes sont réparties entre les activités liées à la réglementation des courtiers et celles liées à la réglementation des marchés, et les charges indirectes sont ventilées selon un modèle de répartition des charges fondé sur les charges directes des unités d'affaires ou sur le dénombrement des effectifs.

Le total des charges de fonctionnement de l'OCRCVM se chiffre à 84 568 \$ pour l'exercice 2013, en baisse de 3 704 \$ (4 %) par rapport à 88 272 \$ (solde ajusté) pour l'exercice 2012.

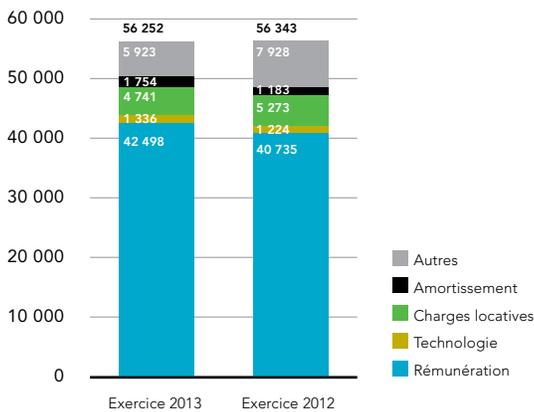
(en milliers de dollars)

CHARGES DE FONCTIONNEMENT (\$)

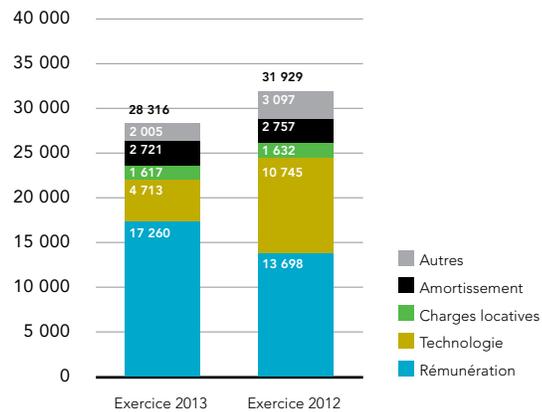


Les charges attribuables à la réglementation des courtiers sont demeurées relativement stables, s'établissant à 56 252 \$, tandis que les charges attribuables à la réglementation des marchés ont reculé de 3 613 \$ (11 %), pour atteindre 28 316 \$.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES COURTIER (\$)



CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES MARCHÉS (\$)



Les charges de rémunération attribuables à la réglementation des courtiers ont augmenté principalement en raison de la hausse des charges au titre des régimes de retraite, tandis que les hausses salariales du marché ont été contrebalancées par la réduction de la main-d'œuvre. Les charges locatives ont diminué à la suite du regroupement des bureaux de Toronto en un seul emplacement au cours de l'exercice 2012, puisque les charges de 2012 comprenaient une charge ponctuelle en double liée aux installations. La baisse des autres charges en 2013 comparativement à 2012 est attribuable à la provision ponctuelle afférente aux prélèvements sur prises fermes qui a été comptabilisée en 2012 et au recouvrement des frais juridiques engagés antérieurement concernant l'examen de l'offre du Groupe Maple à l'attention du Groupe TMX Inc., d'Alpha et de CDS, lesquels ont été traités comme des charges liées à la transaction avec CDS.

La diminution des charges relatives à la technologie attribuables à la réglementation des marchés est imputable aux économies découlant de l'élimination du système SMARS et de l'utilisation du système STEP pour surveiller les marchés de la TSX et de la TSX-V. L'augmentation des charges de rémunération a été occasionnée par les charges au titre des régimes de retraite, par l'accroissement de la main-d'œuvre affectée à l'examen et à l'analyse des opérations ainsi qu'à la politique de réglementation des marchés, et par les hausses salariales. La baisse des autres charges en 2013 est attribuable aux charges moindres liées à la communication et à l'absence des charges ponctuelles comptabilisées en 2012 pour l'amortissement accéléré des actifs connexes à la résiliation de l'entente SMARS.

EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES DU FONDS NON GREVÉ D'AFFECTATIONS

Il y a eu un excédent des produits par rapport aux charges de 3 346 \$ pour l'exercice 2013. Cela se compare avec une insuffisance des produits par rapport aux charges de 3 273 \$ pour l'exercice 2012, ce qui constitue une augmentation de 6 619 \$ (202 %) en glissement annuel. Cet excédent est principalement attribuable à la hausse des prélèvements sur prises fermes et des autres sources de produits, ainsi qu'à la baisse des charges relatives à la technologie découlant de l'élimination du système SMARS et de l'utilisation du système STEP pour surveiller les opérations à la TSX et à la TSX-V, intra-marchés aussi bien qu'inter-marchés.

Cet excédent des produits par rapport aux charges a haussé le solde du fonds non grevé d'affectations à 47 597 \$, comparativement au solde d'ouverture qui était de 44 251 \$.

FONDS GREVÉ D'AFFECTATIONS EXTERNES

Les produits du fonds grevé d'affectations externes se composent des amendes, des pénalités et des restitutions de gains perçues qui sont déterminées par les formations d'instruction de l'OCRCVM à l'égard des membres existants ainsi que des cotisations des nouveaux membres (droits d'entrée) et des intérêts.

En vertu des ordonnances de reconnaissance, les liquidités de ce fonds sont grevées d'affectations provenant des commissions en valeurs mobilières provinciales. Toutes les charges autres que celles liées aux formations d'instruction sont approuvées par le comité de gouvernance de l'OCRCVM.

Le total des produits pour l'exercice s'est chiffré à 2 955 \$, contre 2 911 \$ pour l'exercice 2012, une augmentation marginale de 44 \$ (2 %).

Le total des charges a diminué de 3 950 \$ (50 %), passant de 7 979 \$ à 4 029 \$, principalement en raison de la charge ponctuelle liée à la résiliation anticipée de l'entente SMARS de 4 420 \$ comptabilisée en 2012 et de la hausse des charges liées aux formations d'instruction de 928 \$ (49 %) pour l'exercice 2013, s'établissant à 2 825 \$, découlant des nombreuses et longues instructions qui ont été contestées.

L'insuffisance qui en découle pour l'exercice s'élève à 1 074 \$, en réduction de 3 994 \$ (79 %) par rapport à l'insuffisance ajustée de 5 068 \$ pour l'exercice précédent.

Les projets d'immobilisations financés à même le fonds comprennent 1 222 \$ pour un système d'entreposage des données; le solde pour l'exercice s'élève à 1 607 \$, en hausse par rapport à 754 \$ pour l'exercice 2012. Ce système permettra à l'OCRCVM d'explorer les données liées aux études, de dégager des tendances et de faire un examen plus approfondi des opérations sur les marchés des actions canadiens afin d'orienter l'élaboration de ses politiques.

L'insuffisance a réduit le solde cumulé ajusté du fonds qui est passé de 18 458 \$ à 17 384 \$ à la clôture de l'exercice. L'OCRCVM a instauré une politique visant à s'assurer qu'un fonds adéquat soit maintenu pour les charges liées aux formations d'instruction.

FONDS D'AVANTAGES GREVÉ D'AFFECTATIONS INTERNES

L'objectif de ce fonds est de financer les insuffisances dans le régime de retraite complémentaire à prestations déterminées non enregistré à l'intention des cadres (RRCC) ainsi que dans le régime d'avantages complémentaires à la retraite autres que des prestations de retraite (ACR). Les fonds sont actuellement investis conformément à la politique de placement de l'OCRCVM. Le solde du fonds était de 630 \$ à la clôture de l'exercice.

FONDS DU PCAA GREVÉ D'AFFECTATIONS EXTERNES

Au cours de l'exercice 2013, l'Organisme a viré un solde de 32 819 \$ du Fonds du PCAA grevé d'affectations externes à un administrateur indépendant, Ernst & Young Inc., mandaté par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) et l'OCRCVM.

L'administrateur, sous la supervision de la CVMO et de l'OCRCVM, a géré la distribution du fonds, après déduction des charges administratives, aux investisseurs admissibles qui ont acheté du PCAA de tiers. La distribution a été achevée avant la clôture de l'exercice.

(en milliers de dollars)

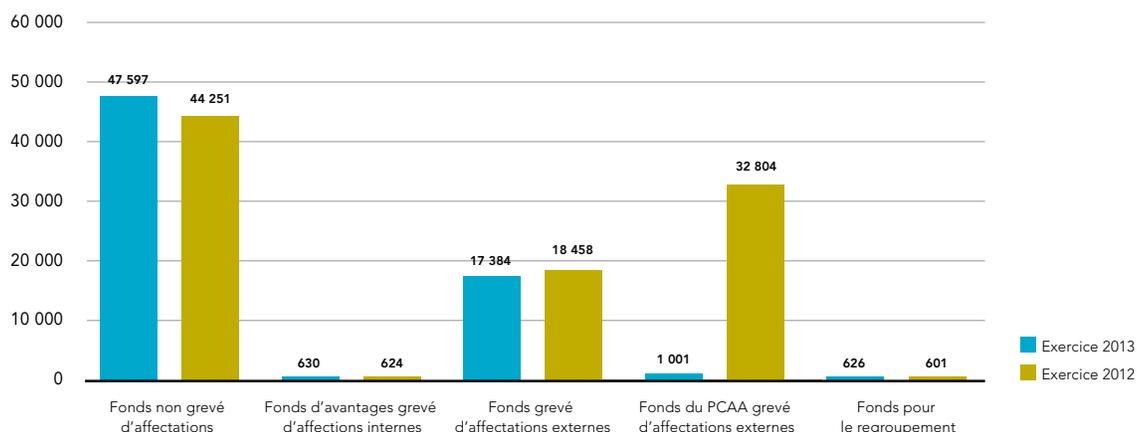
Au cours de l'exercice, l'OCRCVM a perçu un montant additionnel de 1 000 \$ d'amendes liées au PCAA d'une société non engagée dans le règlement d'origine du PCAA. Après le 31 mars 2013, l'OCRCVM a reçu l'approbation de l'organisme de réglementation pour retenir le même administrateur pour gérer la distribution de ces fonds additionnels, après déduction des charges administratives, aux investisseurs admissibles qui ont acheté du PCAA de tiers de cette société qui a réglé. L'OCRCVM a viré le solde de ces fonds à l'administrateur après le 31 mars 2013.

FONDS POUR LE REGROUPEMENT

Le fonds pour le regroupement a été financé par le fonds grevé d'affectations externes et sert à payer les charges de l'Organisme liées à la création de l'OCRCVM. Un remboursement de la taxe de vente, après déduction des charges, a haussé le solde du fonds à la clôture de l'exercice, lequel s'est établi à 626 \$ par rapport à un solde ajusté de 601 \$ à la fin de l'exercice 2012.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

ACTIF NET À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (\$)



À la fin de l'exercice 2013, l'OCRCVM détenait un actif net total de 67 238 \$, en baisse de 29 500 \$ par rapport au solde ajusté de 96 738 \$ de l'exercice précédent dans le fonds non grevé d'affectations, le fonds grevé d'affectations externes, le fonds d'avantages grevé d'affectations internes, le fonds du PCAA grevé d'affectations externes et le fonds pour le regroupement. Ceci reflète la sortie de 32 819 \$ du fonds du PCAA.

Au cours de l'exercice, l'OCRCVM a investi des actifs de 6 552 \$ liés notamment au système d'entreposage des données (1 222 \$) et à la construction et à l'ameublement de nouveaux espaces de bureaux à Calgary (1 529 \$), vu que la location des anciens bureaux ne pouvait pas être renouvelée. Des placements dans le système de surveillance du marché, la plateforme d'améliorations technologique de surveillance (STEP) (1 437 \$) et la rationalisation des infrastructures étaient également compris.

Le 29 juillet 2011, l'OCRCVM a conclu une convention de crédit prorogable d'une durée de deux ans avec la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) afin de financer les besoins en matière de fonds de roulement de l'Organisme et la rénovation du siège social. Au 31 mars 2013, l'OCRCVM avait prélevé 5 015 \$ de cette facilité. L'OCRCVM a également conclu une facilité de crédit renouvelable et prorogable d'une durée de deux ans de 4 000 \$. L'OCRCVM n'a emprunté aucun montant en vertu de cette facilité au 31 mars 2013.

Aux termes de l'entente de crédit, un montant de 4 000 \$ en trésorerie et en équivalents de trésorerie est détenu en garantie par la banque.

L'OCRCVM conserve le solde du fonds non grevé d'affectations après les immobilisations corporelles au niveau des coûts opérationnels d'environ trois mois, conformément à une directive interne. À 29 733 \$, en hausse de 2 886 \$ par rapport au solde ajusté à l'ouverture, il détient un excédent de fonds de 6 801 \$ après la prise en compte des charges inscrites au budget de l'exercice 2014. Il comprend un surplus de 1 947 \$ pour la réglementation des courtiers et un surplus de 4 854 \$ pour la réglementation des marchés. Le regroupement des bureaux de Toronto est couvert par un prêt de la banque de 5 015 \$, qui, lorsqu'il est pris en compte, mène à un excédent de liquidité de 6 962 \$ pour la réglementation des courtiers et à un surplus total de 11 816 \$.

Les utilisations potentielles de l'excédent de la réglementation des marchés comprennent la capitalisation des régimes de retraite en déficit et les futures dépenses en immobilisations alors que le surplus de la réglementation des courtiers peut être utilisé pour réduire le solde de l'emprunt bancaire, la capitalisation des retraites en déficit et le financement des coûts liés à l'appareil perdu, tel qu'il est indiqué dans la partie suivante.

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

À la clôture de l'exercice, le total des loyers minimaux de l'OCRCVM atteignait 27 970 \$ en excluant la TPS/TVH, en vertu de baux à long terme venant à échéance à diverses dates jusqu'au 29 février 2024. Il n'y a aucun changement notable par rapport à l'exercice précédent.

L'OCRCVM parraine le Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) qui a été établi afin de protéger les clients qui ont subi des pertes financières en raison de l'insolvabilité d'un courtier membre réglementé par l'OCRCVM. Toutes les entreprises réglementées par l'OCRCVM doivent contribuer au FCPE. L'OCRCVM a donné une garantie de 125 millions de dollars à l'égard des lignes de crédit bancaire du FCPE, tout comme au cours de l'exercice 2012. Au 31 mars 2013, ces lignes n'avaient pas été utilisées. Tout montant prélevé de la garantie serait évalué par rapport aux sociétés membres. Afin de satisfaire à ses éventuelles obligations financières, le FCPE a les ressources suivantes à sa disposition : i) un solde de fonds pour éventualités en caisse de 424 millions de dollars au 31 décembre 2012 (409 millions de dollars en 2011; et ii) des lignes de crédit totalisant 125 millions de dollars (125 millions de dollars en 2012).

L'OCRCVM s'est engagé à financer le programme « Funny Money » de la Fondation pour l'éducation des investisseurs; l'engagement résiduel s'élève à 200 \$, ce qui constitue une diminution par rapport aux 474 \$ de l'exercice précédent. De plus, l'Organisme s'est engagé à financer la Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs (« FAIR ») jusqu'à concurrence de 350 \$ par année pendant une période de deux ans qui a débuté en mai 2012. En date du 31 mars 2013, l'engagement résiduel s'élevait à 350 \$.

À la suite de la perte accidentelle d'un appareil portable qui contenait des renseignements personnels sur les clients d'un certain nombre de courtiers membres, l'OCRCVM a entrepris des mesures pour informer les courtiers membres et les clients potentiellement touchés et offrir des services de soutien continu aux clients potentiellement touchés, y compris des alertes de crédit, la surveillance du crédit et un centre d'appels réservés.

Le total des coûts liés à cet incident pour l'OCRCVM est prévu s'élever à 5 208 \$, dont 408 \$ ont été engagés au cours de l'exercice 2013. Cette estimation de coûts comprend les alertes de crédit, la surveillance du crédit et les coûts de soutien offerts aux clients touchés, des services professionnels, un centre d'appels réservé et d'autres dépenses envisagées.

Pour établir cette estimation, l'OCRCVM a fait certaines hypothèses relatives aux coûts. Bien que la direction de l'OCRCVM pense que ces hypothèses sont raisonnables, des variations importantes du résultat pourraient avoir une incidence sur l'exigence de financement de l'OCRCVM mais ne devraient pas avoir une incidence importante sur les activités de l'OCRCVM.

L'OCRCVM a pris certaines mesures afin de s'assurer que les cotisations des membres n'augmentent pas en raison de cette situation et des autres dépenses provenant de cet incident. Des augmentations de salaire prévues au budget ne seront pas octroyées au personnel pour l'exercice 2014. Les charges discrétionnaires comme les honoraires de conseillers juridiques externes, les frais de déplacement et de consultation seront à nouveau réduits pour l'exercice 2014 et les charges résiduelles seront compensées par une utilisation partielle du surplus de l'exercice 2013.

À la date d'approbation des présents états financiers le 26 juin 2013, l'OCRCVM n'a reçu aucun rapport sur un vol d'identité ou une fraude découlant de la perte de cet appareil portable. Il est, par conséquent, impossible d'évaluer le montant total des dommages potentiels ou d'établir une fourchette de perte possible, le cas échéant, découlant des règlements ou d'autres solutions en lien avec cette affaire.

Le 30 avril 2013, une requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et pour obtenir le statut de représentant a été déposée contre l'Organisme à la Cour Supérieure du Québec. La requête de recours collectif du requérant pour le compte de personnes au Canada dont les renseignements personnels ont été perdus par l'Organisme cherche à obtenir 1 \$, plus intérêts, au nom de chaque membre du collectif, relativement aux dommages pour le stress, les désagréments et les mesures qui ont dû être prises à la suite de la perte des renseignements personnels par l'Organisme. La direction ne s'attend pas à un jugement sur cette requête avant la fin 2014. Compte tenu du fait que cette procédure en est au stade préliminaire, il est impossible d'évaluer raisonnablement l'incidence, le cas échéant, de cette procédure sur la situation financière de l'OCRCVM.

RISQUES

Le processus de gestion des risques de l'OCRCVM débute avec une approche descendante avec l'équipe de direction des cadres (« EDC ») qui détermine les principaux risques généraux liés aux activités de l'OCRCVM, ainsi que les tendances des risques qui exigent l'attention de la direction. Une approche ascendante est utilisée afin de déterminer les risques principaux des unités d'affaires et les évaluer aux fins de probabilité et d'incidence sur les stratégies d'atténuation qui sont en vigueur ou planifiées. Le comité d'audit et des finances examine alors le rapport sur les risques qui est ensuite présenté au conseil.

Risque de poursuites judiciaires

L'OCRCVM est actuellement assujéti à des poursuites judiciaires, tel qu'il est mentionné dans la note 12 des états financiers et, de temps en temps, fait face au risque de réclamations de la part de ses salariés, du public, des organisations membres et d'autres tiers dans le cours normal et la conduite de ses activités.

L'OCRCVM cherche à atténuer ce risque en mettant en place des contrôles et sauvegardes appropriés, et en se défendant contre toute réclamation. L'OCRCVM cherchera également à obtenir une couverture contre les pertes potentielles, le cas échéant, au moyen des assurances.

Risque de marché

Des conditions défavorables ou instables, à la fois sur les marchés primaire et secondaire, pourraient avoir une incidence sur la capacité de l'OCRCVM à prélever les cotisations nécessaires pour couvrir les coûts, soit les prélèvements sur prises fermes ainsi que les cotisations des membres attribuables à la réglementation des courtiers et à la réglementation des marchés. De plus, des rendements du marché inférieurs pourraient avoir une incidence sur les charges au titre du régime de retraite à prestations déterminées de l'OCRCVM.

L'OCRCVM adopte une politique prudente de contrôle des coûts et d'utilisation des excédents en temps opportun afin d'atténuer ce risque.

Risque lié aux produits

Environ 80 % des produits de l'OCRCVM provient des cotisations des membres. La perte d'un nombre important de sociétés ou d'une société relativement importante aurait une grave incidence sur les activités financières de l'OCRCVM. La probabilité d'une telle occurrence est peu élevée et la gestion prudente des coûts de fonctionnement et la surveillance continue de la conformité financière des sociétés contribuent à atténuer ce risque.

Risques liés aux instruments financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'OCRCVM est exposé sont le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité.

Risque de crédit

Les actifs financiers qui exposent l'OCRCVM au risque de crédit sont les débiteurs, étant donné que le manquement de l'un des membres à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières. Le risque est atténué par la répartition des débiteurs entre tous les membres.

L'OCRCVM est également exposé au risque lié à la concentration du fait que la totalité de sa trésorerie est détenue auprès de deux institutions financières et que ses soldes dépassent les limites de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'OCRCVM est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et à la dette à long terme. Le risque lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est atténué par la courte échéance des placements, en général moins de 90 jours.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'OCRCVM représente le risque que l'OCRCVM éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à ses créiteurs et à sa dette à long terme. Ce risque est atténué par le fait de maintenir le solde du fonds non grevé d'affectations, après les immobilisations corporelles à un niveau de coût de fonctionnement d'environ trois mois, conformément à une directive interne.

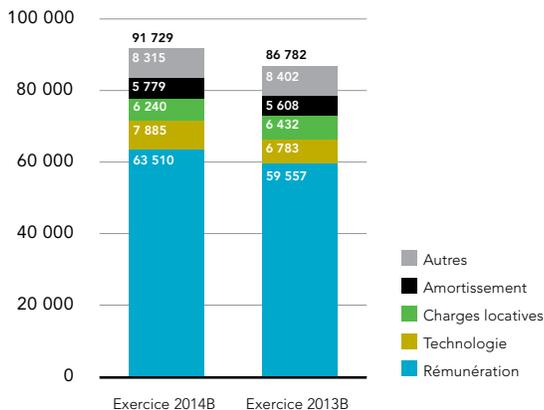
PERSPECTIVES

Le budget de l'exercice 2014 reflète le besoin de conserver la capacité d'exercer efficacement les mandats de réglementation de l'OCRCVM dans le contexte actuel de la performance de l'économie et du secteur.

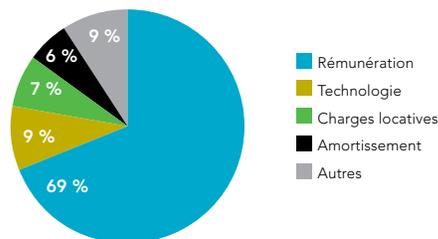
Le total des charges de fonctionnement du prochain exercice devrait augmenter de 4 947 \$ (6 %) pour atteindre 91 729 \$, une augmentation qui s'explique principalement par une hausse des coûts de rémunération, en raison d'une diminution des postes vacants, et des charges de retraite. Les charges relatives à la technologie sont plus élevées en raison des augmentations contractuelles de fournisseurs prévues et des coûts opérationnels du système d'entreposage des données engagés pour la première fois alors que le système est mis en fonction. Les charges sont également appelées à augmenter dans les télécommunications et les instructions, en partie compensées par la diminution des frais de consultation, la réduction discrétionnaire des frais de déplacement et par des économies liées aux loyers des bureaux de Calgary tirées du déménagement dans des locaux aux loyers moins élevés. L'OCRCVM apportera des modifications à son régime à prestations déterminées qui comprennent a) la résiliation du régime pour les nouveaux salariés et b) l'augmentation des taux de cotisation pour les salariés inscrits au régime.

(en milliers de dollars)

CHARGES DE FONCTIONNEMENT PRÉVUS AU BUDGET (\$)



CHARGES DE FONCTIONNEMENT PRÉVUS AU BUDGET POUR L'EXERCICE 2014



Au cours du prochain exercice, l'OCRCVM lancera la mise en place d'un système de surveillance de la dette. La plateforme permettra à l'OCRCVM de mener une surveillance continue du marché des emprunts qui élargira la portée, et améliorera la fiabilité et la comparabilité des statistiques liées aux négociations. D'autres projets prévus pour l'exercice comprennent les améliorations apportées à STEP, la phase II du système d'entreposage des données et un système de repérage et de gestion des cas aux fins de la mise en application.

À la suite des prochains objectifs, les cotisations des membres pour l'exercice 2014 devraient augmenter de 3 % pour les activités liées à la réglementation des courtiers et de 9 % pour la réglementation des marchés par rapport aux cotisations de l'exercice 2013. À la suite de l'approbation du budget, le conseil d'administration a approuvé l'utilisation de 1 483 \$ tiré du surplus de la division de la réglementation des courtiers de l'exercice 2013 ainsi que l'utilisation de 2 156 \$ du surplus de la réglementation des marchés de l'exercice 2013 pour garder les cotisations inchangées pour les divisions de la réglementation des courtiers et des marchés pour l'exercice 2014 après les subventions.

La direction de l'OCRCVM adopte une approche budgétaire prudente afin d'éviter tout appel de cotisation imprévu au cours de l'exercice; elle adopte également une politique de distribution de l'excédent afin de maintenir les cotisations aussi basses que possible. Le retour du surplus de l'exercice 2013 porte l'excédent total des produits par rapport aux charges retourné aux membres de l'OCRCVM à plus de 16 millions de dollars depuis le lancement de l'OCRCVM en 2008. De plus, les personnes qui sont à la fois courtier et administrateur du conseil ont décidé de retourner le produit intégral de la cession des actions de CDS, après déduction des coûts de transaction et du prix de base rajusté des actions, aux membres en règle admissibles. Jumelé, l'excédent total des produits par rapport aux charges retourné aux membres depuis 2008 s'élève à 40 millions de dollars.

ORGANISME CANADIEN DE RÉGLEMENTATION
DU COMMERCE DES VALEURS MOBILIÈRES
ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 2013

44	RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
45	ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
46	ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
47	RÉSULTATS
49	FLUX DE TRÉSORERIE
50	NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux membres de

l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières**, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'Organisme portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières** au 31 mars 2013, au 31 mars 2012, et au 1^{er} avril 2011 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Toronto (Ontario)
Le 26 juin 2013

Grant Thornton LLP

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en milliers de dollars)	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
ACTIF			
Courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	64 640 \$	98 419 \$	107 371 \$
Débiteurs (note 4)	6 567	6 840	5 871
Charges payées d'avance	949	747	599
Tranche courante des prêts (note 5)	16	17	17
	72 172	106 023	113 858
Trésorerie soumise à restrictions (note 8)	4 000	4 000	–
Avantages futurs du personnel (note 9)	2 726	2 659	1 314
Prêts (note 5)	12	10	12
Placements (note 6)	–	617	617
Immobilisations corporelles (note 7)	20 663	18 782	11 681
Dépôt	125	125	125
	99 698 \$	132 216 \$	127 607 \$
PASSIF			
Courant			
Créditeurs et charges à payer	15 516 \$	23 424 \$	15 899 \$
Sommes à remettre à l'État	200	193	215
Tranche courante de la dette à long terme (note 8)	1 028	392	–
Produits différés	20	57	–
Incitatif à la location	251	180	251
	17 015	24 246	16 365
Dette à long terme (note 8)	3 987	2 557	–
Incitatif à la location	2 604	1 527	880
Avantages futurs du personnel (note 9)	8 854	7 148	6 189
	32 460	35 478	23 434
ACTIF NET			
Fonds non grevé d'affectations	47 597	44 251	48 143
Fonds grevé d'affectations internes			
Fonds d'avantages grevé d'affectations internes	630	624	–
Fonds grevés d'affectations externes			
Fonds grevé d'affectations externes	17 384	18 458	23 526
Fonds du PCAA grevé d'affectations externes	1 001	32 804	32 488
Fonds pour le regroupement	626	601	16
	67 238	96 738	104 173
	99 698 \$	132 216 \$	127 607 \$

Événements postérieurs à la date de clôture (notes 11 et 12)

Engagements et éventualités (note 12)

Voir les notes complémentaires.

Pour le conseil,



SUSAN WOLBURGH JENAH,
PRÉSIDENTE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE



M. MARIANNE HARRIS,
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

(en milliers de dollars)

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

(en milliers de dollars) Exercices clos les 31 mars	Fonds non grevé d'affectations	Fonds d'avantages grevé d'affectations internes	Fonds grevés d'affectations externes			2013 Total
			Fonds grevé d'affectations externes	Fonds du PCAA grevé d'affectations externes	Fonds pour le regrou- pement	
Actif net à l'ouverture	44 251 \$	624 \$	18 458 \$	32 804 \$	601 \$	96 738 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	3 346	6	(1 074)	(31 803)	25	(29 500)
Actif net à la clôture	47 597 \$	630 \$	17 384 \$	1 001 \$	626 \$	67 238 \$

(en milliers de dollars) Exercices clos les 31 mars	Fonds non grevé d'affectations	Fonds d'avantages grevé d'affectations internes	Fonds grevés d'affectations externes			2012 Total
			Fonds grevé d'affectations externes	Fonds du PCAA grevé d'affectations externes	Fonds pour le regrou- pement	
Actif net à l'ouverture	48 143 \$	– \$	23 526 \$	32 488 \$	16 \$	104 173 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(3 273)	5	(5 068)	316	585	(7 435)
Virements de fonds Virements de trésorerie (note 2 b)	(619)	619	–	–	–	–
Actif net à la clôture	44 251 \$	624 \$	18 458 \$	32 804 \$	601 \$	96 738 \$

Voir les notes complémentaires.

ÉTAT DES RÉSULTATS

(en milliers de dollars) Exercices clos les 31 mars 2013	Fonds non grevé d'affectations	Fonds d'avantages grevé d'affectations internes	Fonds grevé d'affectations externes	Fonds du PCAA grevé d'affectations externes	Fonds pour le regroupement	Total
PRODUITS						
RÉGLEMENTATION DES COURTIERS						
Cotisations des membres	47 570	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	47 570
Remboursement des cotisations des membres (note 6)	(23 783)	-	-	-	-	(23 783)
Prélèvements sur prises fermes	9 830	-	-	-	-	9 830
Droits d'inscription	2 319	-	-	-	-	2 319
Droits d'entrée	90	-	-	-	-	90
	36 026	-	-	-	-	36 026
RÉGLEMENTATION DES MARCHÉS						
Application des règles universelles d'intégrité du marché (RUM)	23 488	-	-	-	-	23 488
Présentation de l'information en temps opportun	3 821	-	-	-	-	3 821
Produits du marché	93	-	-	-	-	93
	27 402	-	-	-	-	27 402
AUTRES PRODUITS						
Amendes par suite d'enquête et autres amendes	-	-	2 796	1 000	-	3 796
Gain sur la cession des actions de la CDS (note 6)	23 783	-	-	-	-	23 783
Intérêts	583	6	159	16	-	764
Recouvrement des charges du fonds pour le regroupement	-	-	-	-	80	80
Divers	120	-	-	-	-	120
	24 486	6	2 955	1 016	80	28 543
	87 914	6	2 955	1 016	80	91 971
CHARGES						
Charges de fonctionnement attribuables à la réglementation des courtiers (note 10)	56 252	-	-	-	-	56 252
Charges de fonctionnement attribuables à la réglementation des marchés (note 10)	28 316	-	-	-	-	28 316
Charges du fonds grevé d'affectations externes (note 10)	-	-	4 029	-	-	4 029
Décassements d'amendes pour le PCAA (note 11)	-	-	-	32 819	-	32 819
Charges du fonds pour le regroupement	-	-	-	-	55	55
	84 568	-	4 029	32 819	55	121 471
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES						
	3 346	\$ 6	\$(1 074)	\$(31 803)	\$ 25	\$(29 500)

Voir les notes complémentaires.

(en milliers de dollars)

ÉTAT DES RÉSULTATS

(en milliers de dollars) Exercices clos les 31 mars 2012	Fonds non grevé d'affectations	Fonds d'avantages grevé d'affectations internes	Fonds grevé d'affectations externes	Fonds du PCAA grevé d'affectations externes	Fonds pour le regrou- pement	Total
PRODUITS						
RÉGLEMENTATION DES COURTIERS						
Cotisations des membres	45 329 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	45 329 \$
Prélèvement sur prises fermes	7 602	–	–	–	–	7 602
Droits d'inscription	2 500	–	–	–	–	2 500
Droits d'entrée	155	–	–	–	–	155
	55 586	–	–	–	–	55 586
RÉGLEMENTATION DES MARCHÉS						
Application des règles universelles d'intégrité du marché (RUIM)	25 435	–	–	–	–	25 435
Présentation de l'information en temps opportun	3 408	–	–	–	–	3 408
Produits du marché	120	–	–	–	–	120
	28 963	–	–	–	–	28 963
AUTRES PRODUITS						
Amendes par suite d'enquête et autres amendes	–	–	2 706	–	–	2 706
Intérêts	445	5	205	316	3	974
Recouvrement des charges du fonds pour le regroupement	–	–	–	–	596	596
Divers	5	–	–	–	–	5
	450	5	2 911	316	599	4 281
	84 999	5	2 911	316	599	88 830
CHARGES						
Charges de fonctionnement attribuables à la réglementation des courtiers (note 10)	56 343	–	–	–	–	56 343
Charges de fonctionnement attribuables à la réglementation des marchés (note 10)	31 929	–	–	–	–	31 929
Charges du fonds grevé d'affectations externes (note 10)	–	–	7 979	–	–	7 979
Charges du fonds pour le regroupement	–	–	–	–	14	14
	88 272	–	7 979	–	14	96 265
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES						
	(3 273) \$	5 \$	(5 068) \$	316 \$	585 \$	(7 435) \$

Voir les notes complémentaires.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars	2013	2012
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(29 500) \$	(7 435) \$
Amortissement	4 662	3 998
Gain sur la cession des actions de la CDS	(23 783)	–
Amortissement du loyer	1 148	576
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles	8	1 029
Avantages sociaux futurs	1 639	(386)
	(45 826)	(2 218)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Créances	273	(969)
Charges payées d'avance	(202)	(148)
Créditeurs et charges à payer	(7 901)	7 503
Produits différés	(37)	57
	(53 693)	4 225
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 552)	(12 128)
Produit tiré de la cession des actions de la CDS	24 400	–
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	1	–
Remboursement (décaissements) de prêts, montant net	(1)	2
	17 848	(12 126)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de la trésorerie soumise à restrictions	–	(4 000)
Produit de la dette à long terme, après les remboursements	2 066	2 949
	2 066	(1 051)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(33 779)	(8 952)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	98 419	107 371
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	64 640 \$	98 419 \$
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE :		
Fonds en caisse et soldes des comptes bancaires	15 479 \$	21 486 \$
Dépôts à terme et bons du Trésor	49 161	76 933
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	64 640 \$	98 419 \$

Voir les notes complémentaires.

1. ORGANISME

L'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'OCRCVM ou l'Organisme) a été constitué le 17 mars 2008 à titre de société sans capital-actions en vertu des dispositions de la Partie II de la *Loi sur les corporations du Canada*. À titre d'organisme sans but lucratif, l'OCRCVM est exonéré d'impôts en vertu de l'article 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*.

L'OCRCVM est l'organisme d'autoréglementation national qui surveille l'ensemble des sociétés de courtage et l'ensemble des opérations effectuées sur les marchés boursiers des capitaux propres et des titres d'emprunt au Canada. L'OCRCVM a débuté ses activités en juin 2008 par le regroupement de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM) et de Services de réglementation des marchés inc. (SRM). L'OCRCVM s'acquitte de ses responsabilités de réglementation en établissant des règles régissant la compétence, les activités et la conduite financière des sociétés membres et de leurs employés inscrits et en assurant leur mise en application. Il établit des règles d'intégrité des marchés régissant les opérations effectuées sur les marchés boursiers canadiens et en assure la mise en application.

Le mandat de l'Organisme est d'établir et d'appliquer des normes élevées en matière de réglementation du commerce des valeurs mobilières, de protéger les investisseurs et de renforcer l'intégrité des marchés tout en assurant l'efficacité et la compétitivité des marchés financiers.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Mode de présentation

L'Organisme a établi les présents états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (« NCOSBL ») selon la méthode de la comptabilité par fonds affectés.

Comptabilité par fonds

L'actif, le passif, les produits et les charges se détaillent comme suit :

- a) Les produits et les charges liés à la réglementation des courtiers et à la réglementation des marchés, y compris l'amortissement des immobilisations corporelles du **fonds non grevé d'affectations**, sont comptabilisés dans le **fonds non grevé d'affectations**.
- b) le financement du déficit dans le régime de retraite complémentaire à prestations déterminées non enregistré à l'intention des cadres (RRCC de l'OCRCVM) ainsi que dans le régime d'avantages complémentaires à la retraite autres que des prestations de retraite de l'OCRCVM (ACR de l'OCRCVM) est comptabilisé dans le **fonds d'avantages grevé d'affectations internes**.
- c) la perception des amendes et le règlement des sommes liés à des mesures d'application de la loi (amendes par suite d'enquête) et les autres produits ainsi que l'utilisation de ces fonds en vertu des ordonnances de reconnaissance conformément aux modalités des commissions des valeurs mobilières provinciales respectives sont comptabilisés dans le **fonds grevé d'affectations externes**. Ces dépenses ont trait :
 - i. aux dépenses pour l'élaboration des systèmes ou aux dépenses en immobilisations non récurrentes pour répondre aux nouveaux problèmes en matière de réglementation découlant de la conjoncture économique changeante et directement liées à la protection des investisseurs et à l'intégrité des marchés financiers;
 - ii. à la formation des participants des marchés et du public ou à la recherche sur les questions financières, questions d'investissement, de fonctionnement ou de réglementation des marchés des valeurs mobilières;
 - iii. aux dons à des organismes sans but lucratif et exonérés d'impôt, pour la protection et l'éducation des investisseurs;
 - iv. aux charges liées à la gestion de formations d'instruction de l'OCRCVM.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Comptabilité par fonds (suite)

- d) la perception des amendes liées au papier commercial adossé à des actifs (PCAA) reçues par l'OCRCVM est comptabilisée dans le fonds du PCAA grevé d'affectations externes. L'utilisation de ces amendes est grevée d'affectations externes par l'ordonnance de reconnaissance des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM ») (voir la note 11).
- e) le **fonds pour le regroupement** a été financé par le **fonds grevé d'affectations externes** et sert à payer les charges de l'Organisme liées à la création de l'OCRCVM.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes des comptes bancaires ainsi que les placements à court terme dont l'échéance est de trois mois ou moins.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les instruments financiers de l'Organisme sont évalués à la juste valeur lors de leur émission ou acquisition. Pour les instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la juste valeur est ajustée du montant des frais de financement et des coûts de transaction connexes. Les coûts de transaction et les frais de financement liés aux instruments financiers qui sont évalués par la suite à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils ont été engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, l'Organisme évalue ses actifs et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement (moins la dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des capitaux propres cotés sur un marché actif (le cas échéant) qui doivent être évalués à la juste valeur. L'Organisme suit la méthode du taux d'intérêt effectif pour amortir les primes, les escomptes, les coûts de transaction et les frais de financement à l'état des résultats. Les instruments financiers évalués au coût après amortissement sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, la trésorerie soumise à restrictions, les débiteurs, les prêts, les placements, les créditeurs et charges à payer, les sommes à remettre au gouvernement et la dette à long terme. Les placements de l'Organisme (voir la note 6) ne sont pas des capitaux propres cotés sur un marché actif et, par conséquent, ils sont comptabilisés au coût après amortissement.

Pour les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Organisme évalue régulièrement s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation et que l'Organisme détermine qu'il existe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier, il comptabilise une perte de valeur à l'état des résultats. Toute reprise de pertes de valeurs précédemment comptabilisées est comptabilisée aux résultats pendant l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Comptabilisation des produits

Les produits non affectés sont comptabilisés à titre de produits comme suit :

Réglementation des courtiers

Les cotisations annuelles sont évaluées selon les sociétés membres pour l'exercice et sont comptabilisées comme produits selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'exercice. Les prélèvements sur prises fermes sont comptabilisés au moment de la clôture de l'opération de prise ferme. Les droits d'inscription et les droits d'entrée sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Comptabilisation des produits (suite)

Réglementation des marchés

En vertu des ententes de services de réglementation pour les marchés de titres de participation, les produits tirés de l'application des RUIM sont calculés selon des produits fixes, répartis entre les courtiers ou les marchés et évalués en fonction du nombre de messages envoyés pour l'attribution des charges relatives à la technologie et les transactions réalisées pour l'attribution des charges non relatives à la technologie par chaque courtier membre sur chaque marché. Les honoraires sont facturés chaque mois en arrérages au cours des dix premiers jours du mois pour le total des coûts de réglementation pour les marchés engagés au cours d'un mois en particulier. Les produits liés à la présentation de l'information en temps opportun et les produits du marché sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Les produits affectés sont comptabilisés dans le fonds approprié lorsque les montants peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur perception est raisonnablement assurée. Les amendes par suite d'enquête, les avis de cessation d'emploi et les amendes pour dépôt tardif des sociétés membres sont comptabilisées comme produits dans le fonds grevé d'affectations externes lors de leur évaluation. Les amendes par suite d'enquête, les amendes liées à la formation continue et les amendes pour dépôt tardif imposées aux inscrits des sociétés membres sont comptabilisées à titre de produits dans le fonds grevé d'affectations externes lorsqu'elles sont perçues. Les amendes pour dépôt tardif et les frais initiaux des nouvelles sociétés membres sont comptabilisées comme produits dans le fonds grevé d'affectations externes lorsqu'elles sont perçues. Les recouvrements de charges sont comptabilisés comme produits dans le fonds pour le regroupement au cours de l'exercice où les charges sont recouvrées.

Les produits d'intérêts dans chaque fonds sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice sur la période allant de la date d'acquisition à l'échéance du placement.

Placements

Les placements sont comptabilisés selon la méthode du coût. Les produits sont comptabilisés en fonction des dividendes perçus sur les placements. Les profits sont comptabilisés sur les placements lorsqu'ils sont cédés et sont calculés sur l'écart entre le produit et le coût initial.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement du mobilier de bureau et du matériel est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux annuel de 20 % et le matériel informatique, et les projets liés aux logiciels et à la technologie, au taux annuel de 33 1/3 % à l'exception de certains projets liés à la technologie, qui sont amortis sur 60 mois afin de refléter la durée de vie utile de ces actifs. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée des baux respectifs. L'amortissement débute dès que l'actif est mis en fonction.

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour l'Organisme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en charges dans l'état des résultats. Toute réduction de valeur comptabilisée n'est pas reprise.

Incitatifs à la location

Certains contrats de location-exploitation de l'Organisme comprennent des clauses d'indexation fixes prédéterminées des loyers minimums au cours de la durée originale des contrats de location. L'Organisme comptabilise la charge de location connexe selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie du contrat de location et comptabilise l'écart entre les montants imputés aux résultats et les montants versés comme loyer reporté au cours des premières années du contrat de location, lorsque les versements en trésorerie sont en général moins élevés que la charge de loyer selon la méthode de l'amortissement linéaire, et comme loyer réduit au cours des dernières années du contrat de location lorsque les versements commencent à dépasser la charge selon la méthode de l'amortissement linéaire. L'Organisme reçoit également certains incitatifs à la location en relation avec la conclusion de contrats de location-exploitation. Ces incitatifs à la location sont comptabilisés comme incitatifs à la location au début de la durée du contrat de location et comptabilisés comme une réduction de la charge du loyer sur la durée du bail.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Avantages sociaux futurs

L'Organisme constate ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux et des charges connexes, déduction faite des actifs du régime, comme suit :

- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et les coûts prévus des soins de santé;
- Aux fins du calcul du taux de rendement prévu des actifs du régime, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;
- L'Organisme suit la méthode du report et de l'amortissement pour comptabiliser ses régimes d'avantages sociaux. L'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % des obligations au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne estimative d'activité des salariés actifs. Le coût des services passés découlant des modifications des régimes est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date des modifications : (en 2013 : 10 ans pour les régimes avec actif au titre des prestations constituées, 8 à 11 ans pour les régimes avec obligation au titre des prestations constituées et 17 ans pour le régime d'avantages complémentaires à la retraite autres que des prestations de retraite; en 2012 : 11 à 14 ans pour les régimes avec actif au titre des prestations constituées, 7 à 11 ans pour les régimes avec obligation au titre des prestations constituées et 18 ans pour le régime d'avantages complémentaires à la retraite autres que des prestations de retraite).

Attribution des charges

L'OCRCVM intervient dans la réglementation des courtiers et la réglementation des marchés. Les coûts de chaque fonction comprennent principalement les coûts de la rémunération, de la technologie, des charges locatives et d'amortissement. L'OCRCVM engage également des charges générales administratives de soutien qui sont communes à l'administration de l'OCRCVM et à ses fonctions. L'OCRCVM attribue ses charges générales administratives de soutien selon la proportion des courtiers directs et des activités du marché par personne lorsqu'il y a un lien de cause à effet direct des charges par rapport au nombre d'employés et selon les ratios de charges en l'absence d'un lien de cause à effet direct. Cette formule est appliquée de façon uniforme chaque année. L'attribution des charges générales administratives de soutien s'élevait à 2 427 \$ (3 978 \$ en 2012) pour la réglementation des courtiers et à 868 \$ (1 837 \$ en 2012) pour la réglementation des marchés au cours de l'exercice.

Utilisation d'estimations

La direction révisé les valeurs comptables des postes des états financiers à la date de clôture de chaque période de présentation afin d'évaluer le besoin de révision ou toute possibilité de dépréciation. Lors de la préparation des présents états financiers, plusieurs postes exigent la meilleure estimation de la part de la direction. La direction détermine ces estimations, compte tenu d'hypothèses reflétant la conjoncture économique et les lignes de conduite prévues les plus probables. Les présentes estimations sont révisées régulièrement et des ajustements appropriés sont faits à l'état des résultats au cours de l'exercice où ils deviennent connus.

Les éléments assujettis aux estimations significatives de la direction comprennent la provision pour créances douteuses, les périodes d'amortissement pour les immobilisations corporelles et l'actif/le passif au titre des avantages sociaux futurs.

(en milliers de dollars)
 31 mars 2013

3. APPLICATION INITIALE

Les présents états financiers sont les premiers états financiers de l'Organisme établis conformément aux NCOSBL. La date de transition aux NCOSBL est le 1^{er} avril 2011. Les méthodes comptables présentées dans la note 2 ont été utilisées afin d'établir les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2013, l'information comparative et l'état d'ouverture de la situation financière à la date de transition.

L'adoption des NCOSBL s'est traduite par des ajustements à l'actif, au passif, à l'actif net et à l'excédent des produits par rapport aux charges déjà présentés de l'Organisme. La transition aux NCOSBL n'a pas donné lieu à des ajustements à l'état des flux de trésorerie. De plus, il a été déterminé qu'un actif de l'Organisme n'avait pas été reflété précédemment dans les états de l'Organisme. Cet actif a été comptabilisé et est reflété à l'état de la situation financière à la date de transition aux NCOSBL.

L'évolution des actifs nets à la date de transition au 1^{er} avril 2011 et au 31 mars 2012 se détaille comme suit :

	1 ^{er} avril 2011	31 mars 2012
Actif net conformément aux PCGR antérieurs	102 572 \$	95 218 \$
Évolution de l'actif net à la transition		
Comptabilisation de l'actif net de transition pour les régimes d'avantages sociaux futurs i)	984	903
Comptabilisation du placement dans la CDS ii)	617	617
Actif net conformément aux NCOSBL	104 173 \$	96 738 \$

Un rapprochement de l'insuffisance des produits par rapport aux charges comptabilisée dans les états financiers les plus récents de l'Organisme précédemment publiés avec son insuffisance des produits par rapport aux charges conformément aux NCOSBL pour la même période se détaille comme suit :

Insuffisance des produits par rapport aux charges pour l'exercice clos le 31 mars 2012 conformément aux PCGR antérieurs	(7 354) \$
Évolution de l'insuffisance des produits par rapport aux charges à la transition	
Ajustement de la charge à titre des avantages sociaux futurs i)	(81)
Insuffisance des produits par rapport aux charges pour l'exercice clos le 31 mars 2012 conformément aux NCOSBL	(7 435) \$

- i) Tel que les NCOSBL l'exigent, l'actif de transition précédemment non comptabilisé de 984 \$ a été comptabilisé à l'actif net à la date de transition. La variation de l'actif transitoire précédemment non comptabilisé de 81 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2012 a été comptabilisée comme charge à titre des avantages sociaux futurs pour l'exercice clos le 31 mars 2012.
- ii) Un placement détenu au nom des membres a été cédé au cours de l'exercice, tel qu'il est décrit dans la note 6. Le placement initial de 617 \$ réalisé par les membres a été comptabilisé comme un ajustement aux capitaux propres d'ouverture.

3. APPLICATION INITIALE (SUITE)

Le chapitre 1501, *Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif*, comprend des exemptions optionnelles relatives à l'application complète rétrospective des NCOSBL que l'Organisme peut utiliser à la transition. L'organisme a choisi d'utiliser l'exemption suivante à la date de transition aux NCOSBL :

Avantages sociaux futurs

L'Organisme a décidé de reporter les soldes non amortis des gains et des pertes actuariels et le coût des services passés qui ont été déterminés précédemment conformément aux méthodes comptables généralement reconnues pré-basculement.

Le conseil d'administration a décidé de regrouper l'investissement en immobilisations corporelles dans le fonds non grevé d'affectations, le fonds grevé d'affectations externes et le fonds pour le regroupement. À des fins de comparaison, l'attribution de l'investissement en immobilisations corporelles se détaille comme suit :

	Fonds non grevé d'affectations	Investissement en immobilisations corporelles (note 7)	Total
Actif net, au 1 ^{er} avril 2011*	36 472 \$	11 671 \$	48 143 \$
Actif net, au 31 mars 2012**	26 847 \$	17 404 \$	44 251 \$

* après l'ajustement de conversion aux NCOSBL de 984 \$ et la comptabilisation de l'investissement dans la CDS de 617 \$

** après l'ajustement de conversion aux NCOSBL de 903 \$ et la comptabilisation de l'investissement dans la CDS de 617 \$

	Fonds d'affectations externes	Investissement en immobilisations corporelles (note 7)	Total
Actif net, au 1 ^{er} avril 2011	23 516 \$	10 \$	23 526 \$
Actif net, au 31 mars 2012	17 739 \$	719 \$	18 458 \$

	Fonds pour le regroupement	Investissement en immobilisations corporelles (note 7)	Total
Actif net, au 31 mars 2012	(58) \$	659 \$	601 \$

À l'application des NCOSBL, certains décaissements qui ont été précédemment comptabilisés comme des virements tirés du fonds grevé d'affectations et versés au fonds non grevé d'affectations sont maintenant comptabilisés à titre de charges ou d'immobilisations corporelles du fonds grevé d'affectations plutôt qu'à titre de virements interfonds. Il n'y a pas d'incidence sur le total des produits ou des charges pour l'exercice clos le 31 mars 2012 ou sur le solde du total de l'actif net au 31 mars 2012. Cependant, les chiffres comparatifs ont été ajustés à partir des états financiers précédemment publiés comme suit :

ACTIF NET AU 31 MARS 2012

Diminution du fonds non grevé d'affectations	(1 378) \$
Augmentation du fonds grevé d'affectations externes	719
Augmentation du fonds pour le regroupement	659

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

Augmentation du fonds non grevé d'affectations	4 471
Diminution du fonds grevé d'affectations externes	(4 457)
Diminution du fonds pour le regroupement	(14)

(en milliers de dollars)
 31 mars 2013

4. DÉBITEURS

	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
Créances clients	6 942 \$	7 093 \$	6 335 \$
Provision pour créances douteuses	375	253	464
	6 567 \$	6 840 \$	5 871 \$

La valeur comptable brute des créances clients dépréciées s'élevait à 375 \$ (253 \$ au 31 mars 2012 et 464 \$ au 1^{er} avril 2011). Le montant de la perte de valeur comptabilisée à l'état des résultats lié aux créances clients s'élève à 121 \$ (149 \$ en 2012).

5. PRÊTS

Des prêts sont accordés aux salariés de l'Organisme aux termes du programme d'achat d'ordinateurs domestiques. Les modalités d'encaissement et les dates d'échéance ont été négociées avec l'Organisme au moment où les prêts ont été octroyés. Ces prêts sont non garantis, sans intérêt et encaissables au plus tard le 30 mars 2016.

6. PLACEMENTS

Au cours de l'exercice, la participation de 15,2 % dans les actions ordinaires de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS), organisme créé à titre de dépositaire et de chambre de compensation pour le secteur des valeurs mobilières, a été acquise par une partie extérieure. Un produit de 25 481 \$ a été comptabilisé. Après déduction des coûts de transaction de 1 081 \$ et du coût de base du placement de 617 \$, l'Organisme a comptabilisé un gain de 23 783 \$. Les cotisations des membres ont été remboursées aux membres avant la date de clôture d'un montant correspondant au gain.

De plus, l'Organisme détient une participation de 10 % dans les actions ordinaires de FundSERV Inc., organisme créé à titre de dépositaire et de chambre de compensation pour l'industrie des fonds d'investissement, qui est comptabilisée à son coût initial à néant. Seules les personnes qui sont à la fois courtier et administrateur de l'OCRCVM peuvent prendre des décisions concernant le vote lié aux actions ou l'utilisation ou la cession de ces actions et l'application de tout produit tiré de la cession de ces actions et toute décision est exécutoire et l'OCRCVM doit s'y conformer. L'OCRCVM a entrepris toutes les mesures nécessaires et souhaitables pour réaliser l'objet de ce qui précède.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31 mars 2013		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
FONDS NON GREVÉ D'AFFECTIONS			
Mobilier de bureau et matériel	5 766 \$	1 839 \$	3 927 \$
Améliorations locatives	8 010	1 457	6 553
Matériel informatique et logiciels	2 892	2 384	508
Projets technologiques	14 030	7 154	6 876
	30 698	12 834	17 864
FONDS GREVÉ D'AFFECTIONS EXTERNES			
Projets technologiques	2 433	238	2 195
FONDS POUR LE REGROUPEMENT			
Améliorations locatives	673	69	604
	33 804 \$	13 141 \$	20 663 \$
			31 mars 2012
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
FONDS NON GREVÉ D'AFFECTIONS			
Mobilier de bureau et matériel	4 849 \$	892 \$	3 957 \$
Améliorations locatives	6 497	852	5 645
Matériel informatique et logiciels	2 714	1 929	785
Projets technologiques	11 771	4 754	7 017
	25 831	8 427	17 404
FONDS GREVÉ D'AFFECTIONS EXTERNES			
Projets technologiques	826	107	719
FONDS POUR LE REGROUPEMENT			
Améliorations locatives	673	14	659
	27 330 \$	8 548 \$	18 782 \$
			1 ^{er} avril 2011
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
FONDS NON GREVÉ D'AFFECTIONS			
Mobilier de bureau et matériel	1 276 \$	720 \$	556 \$
Améliorations locatives	2 614	1 056	1 558
Matériel informatique et logiciels	4 290	2 762	1 528
Projets technologiques	11 669	3 640	8 029
	19 849	8 178	11 671
FONDS GREVÉ D'AFFECTIONS EXTERNES			
Projets technologiques	73	63	10
	19 922 \$	8 241 \$	11 681 \$

(en milliers de dollars)
 31 mars 2013

8. DETTE À LONG TERME

	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
Emprunt, intérêt au taux préférentiel du prêteur moins 0,15 %, exigible en mai 2018, remboursable en versements mensuels de 83 \$ à l'exception des intérêts	5 015 \$	2 949 \$	– \$
Moins : tranche courante	1 028	392	–
	3 987 \$	2 557 \$	– \$

Le 29 juillet 2011, l'Organisme a conclu une convention de crédit avec la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) afin de financer les besoins en matière de fonds de roulement de l'Organisme et la rénovation du siège social et des bureaux de Calgary. La convention de crédit comprend les deux facilités suivantes : i) une facilité de crédit renouvelable et prorogeable confirmée d'une durée de deux ans de 4 000 \$ (la « facilité de crédit renouvelable »), et ii) un crédit à la construction à terme non renouvelable et prorogeable confirmé de deux ans de 6 000 \$ remboursable en mensualités débutant en juin 2012, portant intérêt au taux préférentiel de la CIBC minoré de 0,15 % (la « facilité à terme »). En date du 31 mars 2013, l'Organisme n'a emprunté aucun montant en vertu de la facilité de crédit renouvelable.

Aux termes de la convention de crédit, l'Organisme doit se conformer à certaines clauses restrictives générales, notamment le maintien des soldes minimaux suivants :

- i) 40 000 \$ en solde des fonds global, dont un minimum de 6 000 \$ doit être détenu dans le fonds non grevé d'affectations,
- ii) 4 000 \$ en trésorerie ou équivalents de trésorerie détenus par la banque à titre de garantie.

Au 31 mars 2013, l'Organisme respectait ses clauses restrictives.

Le remboursement en principal prévu de l'emprunt bancaire au cours des cinq prochains exercices se détaille comme suit :

2014	1 028 \$
2015	997
2016	997
2017	997
2018	996
	5 015 \$

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

L'Organisme offre des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi à ses salariés en vertu d'un régime à cotisations déterminées et d'un régime à prestations déterminées. Les régimes offrent des prestations qui sont établies d'après une formule qui combine le nombre d'années de service avec un pourcentage du salaire des participants aux régimes. L'Organisme a établi les régimes de retraite suivants :

1. le régime de retraite de l'OCRCVM pour le régime d'avantages reportés des membres de l'ancien RR de l'ACCOVAM (ancien RR de l'ACCOVAM : inactif);
2. l'ancien régime de prestations de revenu supplémentaire (« RPRS ») non enregistré et financé par le SRM pour le régime d'avantages reportés des anciens salariés de la TSX (« ancien RPRS de SRM »);
3. le régime de retraite des salariés de l'OCRCVM (« RR de l'OCRCVM »);
4. le régime de retraite complémentaire à prestations déterminées non enregistré à l'intention des cadres (« RRCC de l'OCRCVM »);
5. le RPRS à cotisations déterminées de l'OCRCVM;
6. le régime de retraite à cotisations déterminées de l'OCRCVM.

L'OCRCVM détient également un régime d'avantages complémentaires à la retraite autres que des prestations de retraite (ACR de l'OCRCVM). Les avantages fournis en vertu du régime pour les salariés à la retraite sont des soins médicaux, dentaires, des comptes de dépenses liés aux soins de santé, une couverture pour catastrophes et une assurance vie pour les retraités admissibles.

La dernière évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a eu lieu le 1^{er} avril 2011. Une évaluation actuarielle du régime d'ACR de l'OCRCVM a également eu lieu le 1^{er} avril 2011. La date de la prochaine évaluation actuarielle exigée aux fins de la capitalisation est le 1^{er} avril 2014.

(en milliers de dollars)
 31 mars 2013

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

31 mars 2013

	Régimes de retraite ¹⁾	Régimes de retraite ²⁾	Autres régimes d'avantages sociaux ³⁾
Obligation au titre des prestations constituées	(6 497) \$	(57 921) \$	(6 752) \$
Juste valeur des actifs des régimes	7 854	38 132	–
Statut du fonds – déficit des régimes	1 357	(19 789)	(6 752)
Pertes actuarielles non amorties	2 070	17 773	(25)
Actif (passif) au titre des prestations constituées	3 247	(2 016)	(6 777)
Provision pour moins-value	(701)	–	–
Actif (passif) au titre des prestations constituées (après la provision pour moins-value)	2 726 \$	(2 016) \$	(6 777) \$

31 mars 2012

	Régimes de retraite ¹⁾	Régimes de retraite ²⁾	Autres régimes d'avantages sociaux ³⁾
Obligation au titre des prestations constituées	(48 605) \$	(8 280) \$	(5 843) \$
Juste valeur des actifs des régimes	33 155	4 368	–
Statut du fonds – déficit des régimes	(15 450)	(3 912)	(5 843)
Pertes actuarielles non amorties	18 109	3 082	(417)
Actif (passif) au titre des prestations constituées	2 659	(830)	(6 260)
Provision pour moins-value	–	–	–
Actif (passif) au titre des prestations constituées (après la provision pour moins-value)	2 659 \$	(830) \$	(6 260) \$

1^{er} avril 2011

	Régimes de retraite ¹⁾	Régimes de retraite ²⁾	Autres régimes d'avantages sociaux ³⁾
Obligation au titre des prestations constituées	(42 406) \$	(201) \$	(5 240) \$
Juste valeur des actifs des régimes	32 962	–	–
Statut du fonds – déficit des régimes	(9 444)	(201)	(5 240)
Pertes actuarielles non amorties	10 758	(29)	(571)
Actif (passif) au titre des prestations constituées	1 314	(230)	(5 811)
Provision pour moins-value	–	–	–
Actif (passif) au titre des prestations constituées (après la provision pour moins-value)	1 314 \$	(230) \$	(5 811) \$

1) Régimes avec actif au titre des prestations constituées

2) Régimes avec obligation au titre des prestations constituées

3) Régime d'avantages complémentaires à la retraite autres que des prestations de retraite

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

Le total du coût des avantages reportés comptabilisé pour l'exercice se détaille comme suit :

	Exercices clos le					
	31 mars 2013			31 mars 2012		
	Régimes de retraite ¹⁾	Régimes de retraite ²⁾	Autres régimes d'avantages sociaux ³⁾	Régimes de retraite ¹⁾	Régimes de retraite ²⁾	Autres régimes d'avantages sociaux ³⁾
Coût des prestations de l'exercice considéré	- \$	4 092 \$	433 \$	2 154 \$	401 \$	376 \$
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	275	2 463	280	1 957	369	292
Rendement réel sur les actifs des régimes	(513)	(3 024)	-	(794)	(44)	-
Écart entre le rendement réel et le rendement prévu sur les actifs des régimes	191	1 113	-	(996)	(93)	-
Amortissement des pertes actuarielles	167	1 304	16	358	155	19
Amortissement des coûts des services passés	-	-	(154)	-	-	(154)
Variation de la provision pour moins-value	701	-	-	-	-	-
Charge au titre des avantages sociaux futurs	821 \$	5 948 \$	575 \$	2 679 \$	788 \$	533 \$

1) Régimes avec actif au titre des prestations constituées

2) Régimes avec obligation au titre des prestations constituées

3) Régime d'avantages complémentaires à la retraite autres que des prestations de retraite

En plus des chiffres précédents, il y a une obligation au titre des prestations de 61 \$ (58 \$ en 2012 et 148 \$ en 2011) pour un régime à cotisations déterminées RPRS. Les charges relatives à ce régime pour la période considérée s'élèvent à 3 \$ (4 \$ en 2012). Les charges relatives au régime à cotisations déterminées des salariés mentionné ci-dessus pour la période considérée s'élèvent à 924 \$ (855 \$ en 2012).

Les hypothèses actuarielles importantes retenues aux fins de l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées de l'Organisme sont les suivantes :

	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
Taux d'actualisation	4,00 % à 4,25 %	4,25 % à 4,50 %	5,00 % à 5,25 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	3,00 % à 6,00 %	3,00 % à 6,00 %	3,00 % à 6,00 %
Taux de progression des salaires	3,50 %	4,00 %	4,00 %

Aux fins de l'évaluation, le taux hypothétique d'augmentation des frais médicaux a été fixé à 8,5 %, diminuant graduellement par tranche de 0,5 % par année pour atteindre 5 %. Quant à celui des frais dentaires, il a été supposé qu'il demeurerait le même à 4,5 %.

(en milliers de dollars)
 31 mars 2013

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

	Exercice clos le					
	31 mars 2013			31 mars 2012		
	Régimes de retraite ¹⁾	Régimes de retraite ²⁾	Autres régimes d'avantages sociaux ³⁾	Régimes de retraite ¹⁾	Régimes de retraite ²⁾	Autres régimes d'avantages sociaux ³⁾
Cotisations patronales	2 136 \$	3 513 \$	58 \$	4 262 \$	– \$	84 \$
Cotisations salariales	–	797	–	767	–	–
Prestations versées	(62)	(1 458)	(58)	(814)	(443)	(84)

1) Régimes avec actif au titre des prestations constituées

2) Régimes avec obligation au titre des prestations constituées

3) Régime d'avantages complémentaires à la retraite autres que des prestations de retraite

10. CHARGES

	31 mars 2013	31 mars 2012
CHARGE DU FONDS DE FONCTIONNEMENT NON GREVÉ D'AFFECTATIONS		
Charges de fonctionnement attribuables à la réglementation des courtiers		
Rémunération	42 498 \$	40 735 \$
Technologie	1 336	1 224
Charges locatives	4 741	5 273
Amortissement	1 754	1 183
Autres charges	5 923	7 928
	56 252 \$	56 343 \$
Charges de fonctionnement attribuables à la réglementation des marchés		
Rémunération	17 260 \$	13 698 \$
Technologie	4 713	10 745
Charges locatives	1 617	1 632
Amortissement	2 721	2 757
Autres charges	2 005	3 097
	28 316 \$	31 929 \$
CHARGE DU FONDS GREVÉ D'AFFECTATIONS EXTERNES		
Coûts liés aux logiciels	– \$	4 420 \$
Charges liées aux formations d'instruction	2 825	1 897
Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs	350	895
Formation des membres	395	289
Capital Market Cooperative Research Centre (Centre de recherche coopérative sur les marchés financiers)	–	149
Parrainage du programme Funny Money	274	142
Projet de calcul des marges en fonction du portefeuille	4	126
Projet de surveillance du revenu fixe (Fixed Income Surveillance Project)	–	17
Activités de négociation à haute fréquence	25	–
Accès électronique des tiers aux marchés	26	–
Amortissement	130	44
	4 029 \$	7 979 \$

11. FONDS DU PCAA GREVÉ D'AFFECTATIONS EXTERNES

Au cours de l'exercice, l'Organisme a viré un solde de 32 819 \$ du **Fonds du PCAA grevé d'affectations externes** à un administrateur indépendant, Ernst & Young Inc., mandaté par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) et l'OCRCVM. L'administrateur, sous la supervision de la CVMO et de l'OCRCVM, a géré la distribution du fonds, après déduction des charges administratives, aux investisseurs admissibles qui ont acheté du PCAA de tiers. La distribution a été achevée avant la clôture de l'exercice. Également, au cours de l'exercice, l'OCRCVM a perçu un montant additionnel de 1 000 \$ d'amendes liées au PCAA d'une société non engagée dans le règlement d'origine du PCAA. Après le 31 mars 2013, l'OCRCVM a reçu l'approbation de l'organisme de réglementation pour retenir le même administrateur pour gérer la distribution de ces fonds additionnels, après déduction des charges administratives, aux investisseurs admissibles qui ont acheté du PCAA de tiers de cette société qui a réglé. L'OCRCVM a viré le solde de ces fonds à l'administrateur après le 31 mars 2013.

12. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Au 31 mars 2013, le total des loyers de base minimaux annuels relatifs aux locaux de l'Organisme, en excluant la TPS/TVH et les frais d'occupation aux termes de baux à long terme venant à échéance à diverses dates jusqu'au 29 février 2024, s'établit comme suit :

2014	2 788 \$
2015	2 788
2016	2 708
2017	2 434
2018	2 750
Par la suite	14 502
	<hr/>
	27 970 \$

En plus des loyers minimums mentionnés ci-dessus, l'Organisme est également dans l'obligation de payer sa part des coûts de fonctionnement, lesquels fluctuent d'une année à l'autre.

L'Organisme parraine le Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) qui a été établi afin de protéger les clients qui ont subi des pertes financières en raison de l'insolvabilité d'un courtier membre de l'OCRCVM. L'OCRCVM a donné une garantie de 125 millions de dollars (125 millions de dollars en 2012 et 100 millions de dollars en 2011) à l'égard de lignes de crédit bancaire du FCPE. Au 31 mars 2013, le FCPE n'avait prélevé aucun montant de ces lignes de crédit. Tout montant prélevé de la garantie serait évalué par rapport aux sociétés membres. Afin de satisfaire à ses éventuelles obligations financières, le FCPE a les ressources suivantes à sa disposition : i) un solde de fonds pour éventualités en caisse de 424 millions de dollars au 31 décembre 2012 (409 millions de dollars en 2011); et ii) des lignes de crédit totalisant 125 millions de dollars (125 millions de dollars en 2012 et 100 millions de dollars en 2011) provenant de deux banques à charte canadiennes.

L'Organisme s'est engagé à financer le programme « Funny Money » de la Fondation pour l'éducation des investisseurs jusqu'à concurrence de 200 \$. De plus, l'Organisme s'est engagé à financer la Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs (« FAIR ») jusqu'à concurrence de 350 \$ par année pendant une période de deux ans qui a débuté en mai 2012. En date du 31 mars 2013, l'engagement résiduel s'élevait à 350 \$.

L'Organisme est assujéti à une poursuite pour renvoi injustifié. L'issue de cette poursuite et le montant de la perte finale ne peuvent pas être estimés de façon raisonnable à l'heure actuelle. La direction est d'avis que la poursuite n'est pas fondée et se défendra vigoureusement contre ladite poursuite.

12. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (SUITE)

À la suite de la perte accidentelle d'un appareil portable qui contenait des renseignements personnels sur les clients d'un certain nombre de courtiers membres, l'Organisme a entrepris des mesures pour informer les courtiers membres et les clients potentiellement touchés et offrir des services de soutien continus aux clients potentiellement touchés. Le total des coûts lié à l'incident pour l'OCRCVM devrait s'élever à 5 208 \$, dont 408 \$ ont été engagés pendant l'exercice 2013. À la date d'approbation des présents états financiers le 26 juin 2013, l'OCRCVM n'a reçu aucun rapport sur un vol d'identité ou une fraude découlant de la perte de cet appareil portable. Il est impossible d'évaluer le montant total des dommages potentiels ou d'établir une fourchette de perte possible, le cas échéant, découlant des règlements ou d'autres solutions en lien avec cette affaire.

Le 30 avril 2013, une requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et pour obtenir le statut de représentant a été déposée contre l'Organisme à la Cour Supérieure du Québec. La requête de recours collectif du requérant pour le compte de personnes au Canada dont les renseignements personnels ont été perdus par l'Organisme cherche à obtenir 1 \$, plus intérêts, au nom de chaque membre du collectif, relativement aux dommages pour le stress, les désagréments et les mesures qui ont dû être prises à la suite de la perte des renseignements personnels par l'Organisme. La direction ne s'attend pas à un jugement sur cette requête avant la fin 2014. Compte tenu du fait que cette procédure en est au stade préliminaire, il est impossible d'évaluer raisonnablement l'incidence, le cas échéant, de cette procédure sur la situation financière de l'Organisme.

13. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

L'exposition de l'Organisme aux principaux risques liés aux instruments financiers se détaille comme suit :

Risque de crédit

L'Organisme a déterminé que les actifs financiers qui l'exposent au risque de crédit sont les débiteurs, étant donné que le manquement de l'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières pour l'Organisme. L'entité est également exposée au risque lié à la concentration du fait que sa trésorerie est détenue auprès d'institutions financières et que ses soldes dépassent les limites de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et à la dette à long terme.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Organisme représente le risque que l'Organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à ses créanciers et à sa dette à long terme.

VISITEZ-NOUS À
www.iiroc.ca

SUR LA PAGE

COUVERTURE

JANICE BRIGGS ¹
CALGARY

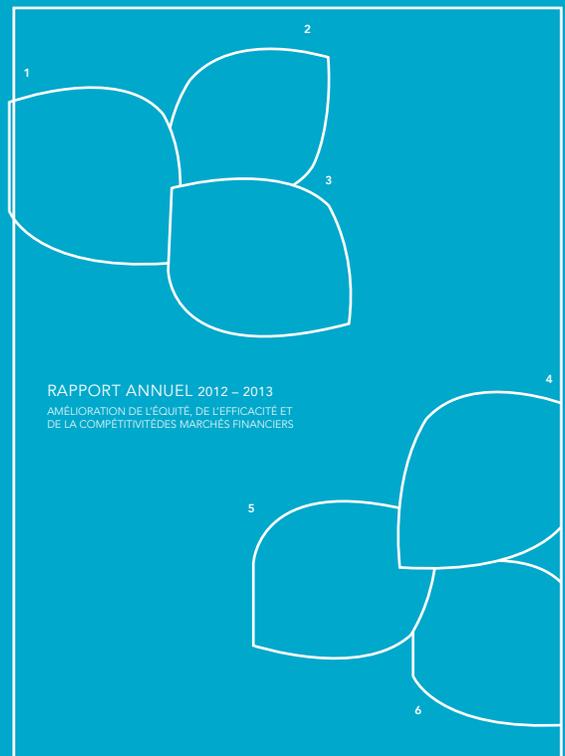
ROB MARTYN ²
TORONTO

ROBERT FAVREAU ³
MONTRÉAL

DIANNE WEATHERBY ⁴
TORONTO

WES HENRY ⁵
TORONTO

WESLEY CHAN ⁶
VANCOUVER



Bureaux de l'OCRCVM

MONTRÉAL

5 PLACE VILLE MARIE, BUREAU 1550
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3B 2G2

CALGARY

255-5TH AVENUE S.W.
SUITE 800, BOW VALLEY SQUARE 3
CALGARY (ALBERTA) T2P 3G6

TORONTO

121, RUE KING OUEST, BUREAU 2000
TORONTO (ONTARIO) M5H 3T9

VANCOUVER

ROYAL CENTRE
1055 WEST GEORGIA STREET, SUITE 2800
P.O. BOX 11164
VANCOUVER (COLOMBIE-BRITANNIQUE) V6E 3R5

1-877-442-4322

www.iiroc.ca

INTÉGRITÉ ET CONFIANCE DANS

LA GESTION ET LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

AOÛT 2013

La protection des renseignements confidentiels est une priorité pour l'OCRCVM. Notre engagement à cet égard se manifeste dans notre approche globale de gestion et de sécurité de l'information, que nous ne cessons de renforcer. Nous avons adopté la norme ISO 27 001 de l'Organisation internationale de normalisation, comme point de référence.

Les progrès continuels de la technologie nous obligent aussi à revoir régulièrement nos politiques, nos procédures et nos protocoles de sécurité et d'affaires pour pouvoir atteindre ou dépasser les normes ISO.

L'OCRCVM a créé un Comité directeur sur la sécurité de l'information qui se compose de cadres supérieurs dont le mandat est d'établir une stratégie visant à instaurer, à l'échelle de l'organisme, un environnement sécurisé de gestion de l'information, et d'orienter et de surveiller cette stratégie. Cette structure de gouvernance permettra d'établir des priorités et d'atteindre les objectifs de sécurité de façon cohérente.

CETTE FICHE DESCRIPTIVE DÉCRIT LES AMÉLIORATIONS IMPORTANTES QUE NOUS AVONS APPORTÉES OU QUE NOUS SOMMES EN TRAIN DE METTRE EN PLACE.

<p>Amélioration des politiques, procédures et protocoles d'affaires :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▷ Toutes les unités d'exploitation, qui sont tenues de recueillir et de conserver des renseignements confidentiels, ont revu à fond, mis à jour et renforcé leurs politiques, procédures et protocoles d'affaires pour assurer leur application cohérente. Dans le cadre de ce processus, nous avons passé en revue le type et la quantité d'information que nous demandons afin de réduire davantage le risque relié au fait d'avoir des renseignements en notre possession. Les membres du personnel reçoivent une formation permanente et doivent périodiquement confirmer qu'ils se conforment aux politiques, aux procédures et aux protocoles applicables.
<p>Environnement sécurisé pour la transmission de l'information :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▷ Dans le cadre de notre mandat de réglementation, nous exigeons que les courtiers membres de l'OCRCVM nous fournissent certains renseignements confidentiels. Nous sommes en train de concevoir un portail sécurisé (projet Passerelle) qui rendra plus rigoureux l'échange d'information. Nous comptons sur un portail pleinement opérationnel d'ici le milieu de l'année civile 2014.
<p>Mesures de protection mises en place par les Technologies de l'information :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▷ L'OCRCVM a instauré des politiques et pratiques imposant la protection, par mot de passe et chiffrement, de tous les appareils portables et ordinateurs de bureau.
<p>Sensibilisation à la sécurité :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▷ Nous avons mis en place un programme complet de sensibilisation à la sécurité auquel doivent participer chaque année tous les employés existants et les nouveaux employés (dans le cadre de notre programme d'orientation du personnel). Le programme de sensibilisation porte entre autres sur les délits informatiques et la façon de s'en protéger, ainsi que sur les outils et techniques de sensibilisation à la sécurité en général, mis à la disposition des employés de l'OCRCVM.
<p>Projets en cours et futurs :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▷ Resserrement des mesures de contrôle de la gestion des données : nous passons en revue les données que nous gérons et administrons pour établir un modèle de classification précis de toute l'information en notre possession. Nous nous assurerons ainsi de la mise en place des contrôles de sécurité les plus appropriés. ▷ Gestion et administration continues : l'OCRCVM continuera de se conformer à long terme à la norme ISO 27 001 ou à d'autres méthodes et normes appropriées, y compris à celles émanant des commissions de la protection de la vie privée de tout le Canada.